

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

Présents :

Fabrice BOUDJAABA, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Quentin COTON, Audrey COURIOL, Pascale EISENBERGER, Inês FONTENELLE, Françoise FURIC, Damien GARCIA, Jérôme GUEDJ, Mia GUESSAB, François HEILBRONN, Eberhard KIENLE, Adrien LEHMAN, Chiara MARTINELLI, Bathylle MISSIKA, Dominique TAFFIN, Dina WAKED, François WERNER.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC (procurant à Dina WAKED), Antoine DEFRUIT, Yannig GOURMELON, Emeric HENRY, Jean-François HUCHET, Angèle KEIME-VANDUICK (procurant à Chiara MARTINELLI) ; Marie-Christine LEMARDELEY (procurant à Dina WAKED), Emma SALLEY, Catherine SUEUR, Ethan WERB.

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Christine DAOULAS	Responsable de la mission handicap
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Julie EYMANN	Représentante du Recteur de Paris
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Héloïse LAMMENS	Responsable transition écologique
Guillaume SARAF	Directeur de l'immobilier
Vincent TENIERE	Secrétaire général adjoint
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Bilan de la politique handicap 2022-2023	2
II. Présentation du plan d'action transition écologique 2024-2027	8
III. Restitution du groupe de travail des instances relatif aux chargés d'enseignement	16
IV. Présentation de la méthodologie relative au schéma directeur de la vie étudiante	23
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 21 novembre et du 12 décembre 2023	26
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	26

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024**

La séance est ouverte à 9 h 05 par Dina WAKED.

Dina WAKED

Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous allez bien. Nous allons commencer par le premier point de l'ordre du jour, c'est un bilan de la politique handicap 2022-2023. Je laisse la parole à Christine DAOULAS, responsable de la mission handicap.

I. BILAN DE LA POLITIQUE HANDICAP 2022-2023

Christine DAOULAS

Merci, merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Ravie d'être parmi vous ce matin pour vous présenter le bilan handicap de l'année universitaire 2022-2023. Je vais tout d'abord vous présenter quelques points clefs du bilan, ainsi que les perspectives, et je répondrai ensuite à toutes vos questions.

Alors, on va pouvoir démarrer sur le premier point. Il s'agit de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à Sciences Po. Sur le premier graphique, on peut noter une nouvelle forte évolution du nombre d'étudiants accompagnés sur l'année universitaire 2022-2023. Donc, nous avons accompagné 616 étudiants en situation de handicap. Il s'agit d'une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. Et sur les deux dernières années, on peut noter que le nombre d'étudiants accompagnés a quasiment été multiplié par deux. Alors, compte tenu de cette évolution, depuis la rentrée 2023/2024, au sein du pôle handicap, deux personnes accompagnent les étudiants en situation de handicap. Une chargée de mission handicap accompagne particulièrement les étudiants du Collège universitaire, et une seconde chargée de mission handicap accompagne les étudiants de niveau Master et prépa concours. Sur le second graphique, on note la répartition des étudiants par niveau. On peut noter que les étudiants au sein du Collège universitaire étaient un peu plus représentés que les étudiants dans les écoles. Il y avait 347 étudiants au Collège universitaire contre 251 en Master. Ce chiffre s'explique notamment par un nombre important d'étudiants en échange : ils étaient 105 étudiants en échange au Collège universitaire, soit 30 % du nombre d'étudiants. Et les étudiants en situation de handicap représentent finalement 6,42 % de la cohorte au Collège universitaire, et 3,7 % en Master. Donc, c'est intéressant de le souligner également.

Nous pouvons passer au point suivant. Sur ce graphique, trois points essentiels sont à noter. Tout d'abord, toutes les typologies de handicap sont représentées à Sciences Po. Puis, on peut également mettre en avant une évolution significative du nombre d'étudiants ayant un handicap psychique qui se sont déclarés par rapport à l'année passée, parce que l'an passé, ils étaient 9 à avoir déclaré cette typologie de handicap et ils sont 77 cette année. Il me semble donc intéressant de le souligner. Les étudiants en parlent probablement aujourd'hui plus facilement, et cela montre aussi les impacts de l'après-covid en termes de santé mentale qui sont toujours actuellement tangibles. Enfin, parmi les étudiants qui n'ont pas souhaité communiquer la nature de leur handicap, je peux indiquer qu'il y a les 111 étudiants en échanges qui font partie de ce nombre global. En effet les étudiants en échange suivent une procédure spécifique et ils ne remplissent pas le même formulaire que nos propres étudiants — d'où ce chiffre.

Nous pouvons passer au graphique suivant. Le point suivant concerne les questions budgétaires et de financement. Tout d'abord, je souhaite préciser que les salaires de l'équipe sont financés sur fonds propres. Sciences Po exonère également les frais de scolarité les étudiants ayant une reconnaissance administrative de leur situation de handicap. Les dépenses d'accompagnement des étudiants sont financées et soutenues par le programme de partenariat Sciences Po Accessible, qui regroupe un certain nombre d'entreprises partenaires. Vous voyez la répartition des dépenses en 2022 : le budget relatif à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap était de 273 756 euros. On peut souligner que les aides techniques et les aides humaines représentent 75 % du budget total.

Chaque étudiant est accompagné de manière individuelle et personnalisée, et peut bénéficier en fonction de ses besoins particuliers d'aide technique, humaine et organisationnelle. Je ne vais pas spécialement détailler l'ensemble des aides que nous mettons en place, mais je pourrais répondre à vos questions si vous en avez. On va pouvoir passer aux questions d'insertion professionnelle. L'accompagnement est réalisé par Sciences Po Carrières. Les étudiants en situation de handicap peuvent solliciter un rendez-vous et échanger avec un consultant de Sciences Po Carrières sur leur situation de handicap et comment l'aborder dans le cadre de leur CV et d'un entretien de recrutement. Deux actions importantes sont à souligner, et qui peuvent avoir un impact sur l'insertion professionnelle. Tout d'abord, le Duoday. Il s'agit d'une initiative nationale lancée il y a six ans à laquelle participe Sciences Po chaque année. En 2022, ce sont 60 binômes qui ont été formés à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Et la deuxième action concerne le mentorat : il est mis en place avec les entreprises partenaires du Programme Sciences Po Accessible. En 2022, nous avons constitué 20 binômes.

On va pouvoir passer au point sur les enseignants. Ils ont un positionnement hybride — donc, à la fois, ils peuvent être en situation de handicap eux-mêmes, et bien sûr, recevoir au sein de leur cours des étudiants en situation de handicap. Nous avons toujours un nombre très faible d'enseignants reconnus en situation de handicap. Par ailleurs, sur l'année 2022-2023, six doctorants étaient identifiés en situation de handicap. Nous mettons à disposition des enseignants un certain nombre d'outils que nous allons continuer à développer. Concernant les salariés, pour rappel, les aménagements de postes et le suivi sont réalisés par Sophie DELMOTTE au sein de la DRH, en collaboration avec la mission handicap. Quelques chiffres clefs : en 2022, 36 salariés étaient reconnus en situation de handicap, avec un âge moyen qui dépasse 53 ans. On peut noter que les salariés partent progressivement en retraite depuis quelques années, et que ce rythme s'accroît.

Nous avons signé au sein de Sciences Po un premier accord handicap le 8 septembre 2023 avec les partenaires sociaux. C'est un travail qui a été mené par la direction des ressources humaines, en collaboration avec les partenaires sociaux et la mission handicap. Son ambition est de marquer l'engagement de Sciences Po concernant l'emploi et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Je voudrais juste mentionner quelques points saillants de l'accord handicap. Nous avons pris l'engagement d'embaucher au moins neuf personnes sur trois ans (dont au moins trois salariés en CDI). 3 jours de congés supplémentaires par an sont attribués aux salariés titulaires d'une reconnaissance administrative du statut de travailleur handicapé, et aux salariés qui s'engagent dans une démarche de reconnaissance. Il y a également la mise en place de rendez-vous d'information et de suivi pour tous les salariés bénéficiant d'une reconnaissance, afin qu'ils aient une parfaite connaissance de leurs droits et des aides qui peuvent leur être accordées. Et pour les personnes qui auraient besoin de s'équiper, par exemple d'une prothèse ou d'un appareillage spécifique, nous proposons une aide au financement du reste à charge dans la limite de 300 euros tous les 3 ans, et nous allons mettre en place un plan de sensibilisation de l'ensemble des salariés également.

En ce qui concerne les perspectives, nous travaillons sur la finalisation de la définition du nouveau plan pluriannuel sur le handicap qui est coconstruit avec les parties prenantes. Les dernières consultations sont en cours et devraient se terminer très rapidement. Quelques points intéressants qui ressortent des premiers travaux, en tout cas des consultations qui ont eu lieu l'an passé : un besoin de mettre en place une sensibilisation qui serait obligatoire pour tous, des actions de communication interne à développer afin de rendre plus visibles les actions menées, notamment par exemple par une campagne d'affichage, revisiter les procédures internes pour systématiquement inclure une bonne prise en compte de l'inclusion. Donc, que ce soient les communications vis-à-vis des enseignants, toutes les procédures en lien avec les associations d'étudiants et nos procédures internes. Et enfin, un dernier point important : développer des outils de sensibilisation et des outils pratiques à destination des enseignants sur la question de l'accessibilité pédagogique.

Par ailleurs, les groupes de travail qui ont été mis en place ont également fait émerger quelques projets, et je vais en mentionner deux plus spécifiquement. Le projet « handicap et carrière » mené par l'enseignant-chercheur Jacques SEMELIN, en collaboration avec plusieurs directions de Sciences Po — en quelques mots, très brièvement, le constat est, qu'en France, la promotion et la mobilité des personnes en situation de handicap demeure un impensé en termes de recherche en sciences sociales, et les personnes concernées se retrouvent confrontées à la fois à un plafond de verre et un mur de verre. L'idée est d'identifier des personnes qui ont des postes de cadres et de managers, et d'étudier de quelle manière elles ont réussies à faire face, j'ai envie de dire, à la fois au plafond et à la paroi de verre. Un

axe de ces travaux a également été intégré dans les projets de l'Impact Studio, qui est copiloté par l'EMI et le Centre de l'entrepreneuriat. Nous avons un groupe de quatre étudiantes qui travaillent sur le thème « Comment faire émerger des role models sur le sujet du handicap ? ».

Quelques informations sur un second projet sur lequel nous commençons à travailler, il s'agit d'un projet sur la conception universelle des apprentissages, c'est-à-dire l'accessibilité pédagogique. Il s'agit d'intégrer, dès la conception des enseignements, une accessibilité globale pour tous. Ce sujet va également faire l'objet d'un appel à projets de la part du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous avons mis en place un groupe de travail sur ce thème, et allons organiser très probablement au mois d'avril une conférence sur ce thème. Des sensibilisations et des outils seront également ensuite déployés. Voilà, en quelques mots, les prochaines étapes et les prochains rendez-vous.

Merci de votre attention. Je suis à l'écoute de vos questions.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Christine. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Chiara MARTINELLI

Bonjour, et merci pour cette présentation et pour ce travail. Nous vous avons demandé au début d'année d'améliorer l'accompagnement des étudiants pendant la formulation de leurs vœux pour la troisième année à l'étranger, et en général les échanges. Nous avons donc demandé à mieux communiquer les aménagements disponibles au sein des universités partenaires, de dialoguer plus avec les universités partenaires pour les encourager à se mobiliser davantage sur ce sujet, et nous savons que vous avez demandé aux étudiants de communiquer leurs besoins cette année à travers un formulaire. Pourriez-vous nous faire un peu le bilan de cette action que vous avez menée ? Combien d'étudiants ont été touchés ? Sur la base de quels critères ont-ils été choisis pour répondre au formulaire ? Et enfin, est-ce que leurs réponses ont entraîné des changements d'affectation, des aménagements ? Merci.

Mia GUESSAB

Merci pour votre présentation. Concernant le pôle handicap, déjà, on voudrait vous remercier pour tout le travail que vous avez accompli, que ce soit auprès des étudiants ou même dans le renforcement récent du pôle. De notre côté, on a eu plusieurs retours des étudiants qui ont noté quelques disparités et même quelques failles, mais on a vu que vous en avez parlé dans votre plan. Vous l'avez mentionné du coup dans le projet. La première critique, et c'est celle que vous avez mentionnée, portait sur le manque d'informations des aménagements disponibles. En effet, les élèves ne sont pas tenus au courant de manière systématique et régulière des aménagements dont ils peuvent bénéficier, tout comme les professeurs, ce qui fait qu'ils ne peuvent pas toujours aider leurs élèves. Et de plus, certains professeurs refusent catégoriquement de fournir une version écrite du cours, ce qui oblige les élèves à passer soit par des démarches administratives, soit à solliciter leurs camarades. Une autre critique évoquée, ça concernait les disparités d'aménagements selon les écoles : on a reçu des retours qui nous disaient qu'ils ne suivaient pas de procédures uniformisées, et que certaines ne se référaient même pas au pôle handicap, ce qui crée des inégalités par rapport aux aménagements. Et enfin, les étudiants concernés nous ont expliqué que pour la plupart des aménagements, c'était un suivi qui était en fin de semestre ou qui était un peu lointain, et parfois ils auraient apprécié un accompagnement qui était plus important vraiment tout au long de leur scolarité. Ce manque d'accompagnement qui est ressenti par certains étudiants nous amène à penser que le nombre de personnes présentes au pôle handicap est peut-être encore insuffisant, et ce malgré le travail remarquable qu'elles font au quotidien, pour prendre en charge correctement les étudiants. C'est pour ça qu'on aimerait vous demander qu'il y ait un recrutement supplémentaire de personnel pour ce pôle afin de faciliter l'accompagnement, ainsi que le traitement des dossiers qui parfois prend énormément de temps. Et de plus, on aimerait que les procédures d'aménagements soient uniformisées et passent toutes par le pôle handicap, afin d'éviter des inégalités entre les étudiants qui sont dans des écoles différentes. Et enfin, nous souhaiterions qu'il y ait une meilleure communication, et ça, vous en avez parlé, autour des dispositifs possibles pour les étudiants en situation de handicap, pour que la charge ne retombe pas sur eux. Et cette communication devrait être dirigée aussi vers les professeurs, à qui l'on pourrait demander par exemple de transmettre ces

informations au début de semestres, pour accompagner de manière efficace et sereine les étudiants qui en ont besoin. Voilà, je vous remercie.

Adrien LEHMAN

Merci beaucoup, et merci de me prendre à distance, j'aurais bien aimé être là avec vous ce matin. Alors, sur le handicap, moi, je veux vraiment saluer le dispositif qui est mis en place. J'ai eu l'occasion d'en parler avec pas mal de collègues chargés d'enseignements, et je dois dire qu'on est un certain nombre à avoir reçu en amont d'un cours un courrier de la part d'une étudiante rédigé par les collègues du pôle handicap qui permettent de préciser des modalités d'aménagements. J'ai constaté que chez certains collègues, il y a parfois un peu de surprise, parce que tous les collègues ne connaissent pas l'existence, en fait, de cette procédure. Mais, voilà, une fois qu'on est, je dirais, un peu établi à Sciences Po, c'est une procédure qui devient normale, qui se passe bien, et qui, je trouve, est un bon équilibre entre préserver la vie privée des étudiants et en même temps procéder aux ajustements qui leur permettent de suivre l'enseignement dans les meilleures conditions. Alors, Christine DAOULAS, vous aviez eu la gentillesse d'associer les membres du Conseil de l'Institut à une sorte de groupe que vous pilotiez, qui avait permis de faire naître un certain nombre de réflexions, de propositions quand c'était un peu naissant, et surtout qui, à mon avis, permettait pas mal de travailler à la question de la visibilité. Et donc, moi, j'aimerais bien savoir si vous continuez de nous réunir à nouveau sous ce format-là ou si, au contraire, ça a été abandonné. Voilà, merci à vous.

Simon CORDONNIER

Merci pour tous ces éléments. Effectivement, on salue le plan, les actions envisagées, on salue l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap, qui est un marqueur du fait que c'est peut-être moins problématique aujourd'hui de se déclarer en handicap. Ils ne sont pas apparus comme ça, ils étaient probablement déjà là, simplement aujourd'hui, ils se déclarent, donc c'est un signe positif quant aux actions menées par Sciences Po. Je voudrais répondre sur les difficultés qu'a pointées Mia GUESSAB, qui a mon sens — alors, effectivement, on pourrait envisager un renforcement du pôle handicap, mais en fait, au-delà, l'accompagnement, il se fait nécessairement au niveau des entités pédagogiques, il ne peut pas se faire intégralement au pôle handicap. Ce n'est pas le pôle handicap qui va contacter chacun des 7 ou 8 enseignants par étudiant par semestre, fois 600. C'est infaisable, donc ce sont évidemment les écoles, les campus qui doivent gérer ça. Or, le suivi pédagogique aujourd'hui, il est très compliqué : compte tenu des ratios d'assistantes pédagogiques, de responsables pédagogiques par étudiant, c'est impossible de suivre correctement tous les étudiantes et étudiants qui font face à des difficultés dont on parle à chacun de nos Conseils, sur les questions de VSS, sur les questions de handicap, sur les questions de discriminations, sur les questions sur l'international. Enfin, voilà, il y a tout un tas de difficultés auxquelles font face nos étudiantes, nos étudiants, qui nécessitent un accompagnement personnalisé, que les équipes n'ont pas le temps de mener à bien. C'est pour ça que l'accompagnement est fait en fin de semestre, c'est parce que dans le semestre, on n'a pas le temps de suivre correctement 150, 200 étudiants pour une seule personne. Donc, l'accessibilité de Sciences Po, le renforcement des politiques en faveur du handicap, etc., sont vraiment au cœur de nos valeurs, de nos missions de services publics, c'est fondamental qu'on puisse les mener à bien, mais ça nécessite des moyens qui soient à la hauteur. Donc, de notre point de vue, c'est vraiment — et ça rejoint notre revendication systématique de renforcer le cœur de métier et les équipes pédagogiques. Ce n'est pas nouveau.

Au-delà de ça, j'avais petite interrogation sur le plan, si vous pouvez nous en dire un peu plus sur le souhait d'embaucher 9 salariés en situation de handicap dans les 3 ans qui viennent, et si vous pouvez nous donner quelques indications sur les mesures mises en œuvre pour y parvenir. Merci.

Eberhard KIENLE

Merci beaucoup pour ces précisions qui vont bien au-delà de ce que nous avons entendu il y a quelque temps au Conseil scientifique, ce qui était déjà très ambitieux. Et évidemment, merci de faire ce travail et de nous associer. Alors, la question que je voulais vous poser aujourd'hui, c'est que, si je comprends bien, il y a un plan d'accompagnement par personne, par personne handicapée. Est-ce que vous pourriez nous dire un peu plus de ce que ce plan comprend ? Parce que, bon, enfin, c'est certainement une très bonne chose, mais vous parlez beaucoup d'accompagner, maintenant en quoi ces personnes sont

accompagnées ? C'est-à-dire qu'il y a des mesures, j'imagine, le bâti, l'équipement, les horaires, plein de choses, et là, on parle uniquement de ce qui relève des bâtiments, des équipements, mais pas nécessairement de l'enseignement. Maintenant, au niveau de l'enseignement, comme il a été dit, il y a un certain nombre de difficultés probablement aussi. C'est que, bon, voilà – est-ce qu'il faut écrire les cours ? Est-ce que les étudiants ont accès aux amphithéâtres ? Est-ce que le délai de concentration est le même ? Et ainsi de suite. Donc, et là, je pense que — j'ai un peu l'impression que pour l'instant, on navigue encore un petit peu à vue. Ce qui n'est pas de votre faute, je pense, mais vous pourriez peut-être nous éclairer aussi sur comment on pourra faire mieux.

Pascale EISENBERGER

Merci, Madame. Moi, j'ai une remarque et une question. La remarque, évidemment, donc j'abonde dans votre sens sur la communication, la mise à disposition des ressources. Vous avez dit que vous continuiez de travailler sur des outils d'accompagnement. Évidemment, côté enseignants et côté enseignants de langue, on a souvent, en début de semestre, des messages un peu en mode panique sur les boucles : « j'ai un étudiant malentendant, qu'est-ce que je peux faire en cours de langue ? Est-ce que vous avez déjà eu ce cas ? Comment on fait ? », etc. Donc, si ces ressources pouvaient être facilement trouvables, ça serait super parce qu'on fait avec les moyens du bord et avec beaucoup de bon sens en général et de gentillesse, mais ça génère un peu de panique en tout début de semestre. Et j'ai une vraie interrogation : vous avez dit que sur les 300 étudiants qui ne souhaitent pas se déclarer, il y en a 111 qui sont issus de la procédure internationale et qui ont des documents différents à remplir, est-ce que ce n'est pas un frein, peut-être, à la prise en charge ici ? Merci.

Damien GARCIA

Bonjour. Merci beaucoup pour cette présentation. Je m'ajoute aux félicitations sur tout le travail qui a été réalisé, et je rejoins également les points d'alerte qui ont été soulevés. Je me permets d'en rajouter un de la part de la communauté doctorante. On nous a fait remonter des difficultés de certains doctorants, certaines doctorantes qui sont en situation de handicap, qui bénéficiaient jusqu'ici d'une exonération automatique des frais de scolarité du fait de leur reconnaissance de l'égalité de travailleurs handicapés, et une exonération automatique qui a un peu été — pas remise en cause cette année, mais qui a été plus difficile à obtenir, et qui n'était pas automatique. Et je me demandais si vous auriez des précisions sur ce point, sur comment ça se déroule et un peu une clarification sur ces règles-là. Merci beaucoup.

Dina WAKED

Je pense qu'il n'y a pas d'autres questions et remarques. Je vous laisse, Christine, répondre à tous ces points déjà.

Christine DAOULAS

Parfait. Merci. Merci beaucoup à tous pour vos commentaires et vos questions. Je vais essayer de les prendre dans l'ordre, ou voir si certaines peuvent être regroupées. Concernant la prise en compte des aménagements pour le départ des étudiants en troisième année, nous avons effectivement mis en place cette année un formulaire que nous avons transmis à tous les étudiants de deuxième année suivis par le Pôle Handicap. Ils étaient donc libres d'y répondre ou pas selon leur souhait et s'ils avaient besoin justement que la DAI puisse identifier des universités avec des aménagements spécifiques afin de pouvoir les conseiller au mieux. Un certain nombre d'étudiants ont répondu à ce formulaire et effectivement ont déclaré avoir besoin de certains aménagements très précis dans le cadre de leur départ en 3^e année à l'étranger. Ces besoins sont bien sûr pris en compte. La DAI réalise ce travail et propose des rendez-vous aux étudiants pour répondre à leurs questions. Ils peuvent apporter aux étudiants un conseil sur les universités, les types d'aménagements possibles, et ensuite les étudiants sont libres bien sûr, de faire leur choix, comme tous les étudiants, en connaissance de cause pour pouvoir avoir les aménagements nécessaires à leur scolarité.

Sur le point concernant le manque d'informations sur les aménagements, que ce soit vis-à-vis de l'ensemble des étudiants et des enseignants, comme je l'ai souligné, nous sommes conscients que c'est un point que nous devons continuer à améliorer, d'où ce projet de mettre en place une communication interne, et de développer aussi, en lien avec la direction de la formation et de la recherche, des

communications plus spécifiques en direction des enseignants. Donc, nous allons effectivement développer des outils à ce niveau-là et des actions de communication.

Concernant la disparité entre écoles, normalement cela ne devrait pas être le cas parce qu'effectivement, les aménagements sont censés être tous centralisés par le pôle handicap. Nous communiquons et organisons des rencontres avec les équipes de chaque Ecole en début d'année de chaque année universitaire afin de bien préciser les procédures. Le cadre est donc aujourd'hui très clair. Un étudiant qui a besoin d'aménagements dans le cadre de sa scolarité ou dans le cadre des examens doit passer par le pôle handicap. Nous les informons sur la procédure et la nécessité de prendre rendez-vous avec le médecin de la médecine préventive qui est agréé par la MDPH pour définir les aménagements. Et nous revoyons ensuite l'étudiant pour confirmer les aménagements. Nous partageons alors les informations sur les aménagements avec les équipes pédagogiques. Donc, ça, c'est vraiment la procédure qui est définie, et s'il y a des choses qui sont faites en dehors de cette procédure, ce n'est effectivement pas le cadre prévu. Dans ce cas de figure, que les étudiants n'hésitent pas à nous contacter. De la même manière, sur les campus, normalement, c'est également la même procédure qui est mise en place et nous suivons l'ensemble des étudiants.

Les types d'aménagements et d'accompagnements sont effectivement personnalisés, sur recommandation du médecin de prévention de la médecine universitaire préventive. Ils peuvent être de différents ordres : soit des aménagements techniques, besoins de logiciels spécifiques, de téléagrandisseurs, de stylos amplificateurs de sons, mise en place de vélotypie potentiellement, en fonction de la situation de handicap. Des aménagements d'ordre — des aides humaines, et ce type d'aménagements est très fréquent, comme les besoins de preneurs de notes. Nous recrutons donc, à ce moment-là, des preneurs de notes parmi le groupe d'étudiants. Nous rémunérons les étudiants vacataires pour cette mission de prise de notes. Ça peut être également le besoin d'être accompagné par un psychopédagogue, pour aider les étudiants à s'organiser au niveau des travaux à rendre et d'un certain nombre de choses à mettre en place en termes d'organisation. Donc, là aussi, les besoins peuvent être assez variés. Et puis, il existe les aides organisationnelles, avec par exemple le tiers-temps, qui est également un aménagement très fréquent, l'extension du délai des rendus des travaux, la dispense d'assiduité qui correspond à un maximum de 50 % d'absences autorisées par cours, et les inscriptions pédagogiques anticipées. Donc, voilà, de manière très rapide, les différents types d'aménagements, mais ils peuvent être beaucoup plus larges en fonction de la spécificité des besoins.

En ce qui concerne les équipes pédagogiques et les informations que nous pouvons leur transmettre ainsi qu'aux enseignants afin de bien accompagner certains besoins spécifiques à la fois pour construire un cours ou l'animer, il existe un certain nombre d'outils au sein de Sciences Po, qui sont disponibles sur le site dédié aux enseignants. Mais nous sommes conscients, de même que le ministère (d'où cet appel à projets qui va être lancé), qu'il y a un gros travail d'accompagnement des enseignants et de formation des enseignants sur une accessibilité pédagogique globale. Et donc, nous allons travailler vraiment très activement sur ce sujet, en collaboration avec des enseignants. Je pense que très rapidement, je ferai un appel aux enseignants volontaires qui veulent nous rejoindre pour s'impliquer sur ce projet. Aujourd'hui nous travaillons sur cette thématique en collaboration avec l'Institut des compétences et de l'innovation, Nous allons organiser une première conférence au mois d'avril sur ce sujet.

Au niveau de de l'accord handicap et de l'embauche de salariés, un engagement a été pris d'embaucher au moins 9 salariés sur les 3 prochaines années. Il s'agit de différents types de contrats, donc potentiellement des contrats en CDI, CDD, alternances, stages, avec un engagement d'embaucher au moins 3 personnes en CDI dans le cadre de cet accord. Les moyens mis en place, une sensibilisation et une implication de l'ensemble des équipes de recrutements au sein de la direction des ressources humaines, et le développement de partenariats avec des associations et un certain nombre d'acteurs qui peuvent nous aider à identifier des candidats, et à concrétiser cet engagement.

Vous avez posé une question sur les doctorants et les frais de scolarité. Alors, je n'étais pas au courant de cette difficulté qui avait été rencontrée. Donc, dans ce cas de figure, n'hésitez pas à informer les doctorants concernés de prendre contact avec moi pour que je puisse suivre ce point avec mes collègues en charge des questions de frais de scolarité.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Merci, Christine, pour la présentation et les clarifications. Je salue votre travail au sein du pôle handicap. On peut passer maintenant au deuxième point de l'ordre du jour, il s'agit d'une

présentation du plan d'action transition écologique 2024-2027, et je cède la parole à Kate VIVIAN, la directrice de l'engagement, Héloïse LAMMENS, responsable transition écologique, et Guillaume SARAF, directeur de l'immobilier.

II. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2024-2027

Kate VIVIAN

Merci, Christine. Merci beaucoup, Dina, Madame la Présidente. Je vais être très brève, avec quelques éléments de contexte pour démarrer, puis je cède la parole très rapidement à Héloïse et à Guillaume pour entrer dans le détail. Donc, vous avez reçu ces documents pour le Conseil de décembre, et donc on est navré de ce retard de présentation, mais ça vous a permis, je pense, d'avoir plus de temps pour vous plonger dans le plan. Sur les éléments de contexte, vous dire que là, ce qu'on présente aujourd'hui, c'est le plan d'action pour 2024-2027, qui vient donc se substituer à celui qui s'est clôturé en 2023 avec une très franche réussite, parce que vous voyez que sur les 45 engagements qui ont été pris, une vaste majorité ont été soit totalement atteints, soit très largement atteints. On est ici aujourd'hui dans le contexte d'une ambition qui est renouvelée, donc on a à la fois, 2024-2027, le plan d'action très concret pour notre campus durable, mais également une trajectoire Net Zéro dans laquelle on s'engage avec la volonté de nous baser sur une méthode rigoureuse, scientifiquement opposable, et également, parallèlement à cela, l'engagement de toutes les communautés de Sciences Po avec lesquelles Héloïse a travaillé d'arrache-pied depuis plusieurs mois déjà — avec évidemment les directions les plus concernées, avec des étudiants dans le cadre d'un comité consultatif qui a été lancé avant l'été, avec un réseau qu'Héloïse anime qui rassemble un très grand nombre de salariés de Sciences Po, et également avec la faculté permanente, avec quelques laboratoires tests pour les quotas carbone, et le Conseil scientifique avec lequel nous avons eu l'occasion d'échanger.

Donc, voilà la méthodologie qui a été la nôtre depuis quelques mois, et je passe la parole à Héloïse pour vous présenter le fruit de ce travail. Merci, Héloïse.

Héloïse LAMMENS

Merci, Kate. Alors, le premier point à l'ordre du jour, c'est le rappel de notre bilan carbone. Ce qu'on vous présente là, c'est le bilan carbone de l'année 2019, qui est notre année de référence pour la définition de nos objectifs de réduction. Ce qu'on voit sur ce bilan carbone, c'est l'importance déjà du volet bâtimentaire, donc c'est la barre tout à gauche, et également des postes déplacements, donc à la fois les déplacements professionnels payés par Sciences Po, mais aussi les déplacements étudiants. Ensuite, on a le volet achats qui est très important également, les postes restauration, hébergement et numérique, un peu moins, mais tout de même importants, et le poste déchets, un peu moins impactant d'un point de vue carbone. Voilà. Donc là, ce bilan carbone date de 2019, on finalise le bilan de 2022 et ensuite on le mettra à jour tous les deux ans minima pour pouvoir suivre l'atteinte de nos objectifs.

Je propose qu'on avance, pour vous présenter notre trajectoire Net Zéro, qui se décompose en deux temps. Le premier temps, c'est la définition d'objectifs de réduction de nos émissions, et le second temps, qu'on verra juste après, c'est la définition d'objectifs de compensation carbone. Donc, sur la réduction des émissions, qui est évidemment la priorité, comme le rappelait Kate, on s'est basé sur la méthode de la Science-Based Target Initiative, donc le SBTi, qui est une méthode scientifique reconnue qui permet de définir des objectifs de réduction alignés avec les recommandations scientifiques de l'Accord de Paris. En termes de périmètres, ça concerne toutes les émissions de Sciences Po, donc à la fois les émissions directes et indirectes, à l'exception uniquement des déplacements étudiants. Donc, on les calcule — évidemment, dans le cadre du bilan carbone, on l'a vu juste avant, mais ils sont exclus des objectifs de réduction. En termes d'objectifs, ça nous donne une première échéance à 2035 avec 60 % de réduction par rapport à 2019, et l'objectif de -90 % d'émissions d'ici 2050 par rapport à 2019 pour atteindre le Net Zéro. Donc, là, on parlait de réduction. Maintenant, sur la contribution carbone, pour rappel, la contribution, ou compensation carbone, c'est la même chose, ça consiste à financer des projets de séquestration carbone — typiquement, planter des arbres — pour compenser les émissions résiduelles, celles qu'on ne peut pas réduire, ou en tout cas pas tout de suite. C'est un sujet qui peut être un peu controversé, donc on y va tout doucement, mais en tout cas c'est un élément qui est indispensable pour atteindre une trajectoire Net Zéro, c'est ce que recommande la méthode SBTi. Etant donné que

c'est sensible, on a souhaité bien comprendre ce marché-là. Donc, on a lancé une phase de sourcing dans laquelle on a impliqué des représentants étudiants, et les résultats de ce sourcing sont les points que vous voyez à droite de la slide. Déjà en termes de calendrier, ce qu'on a décidé, c'est d'y aller tout doucement, donc on va commencer dès 2024, mais avec des petites quantités d'émissions à compenser. Ça va être limité aux déplacements des membres du COMEX, et ensuite, la prochaine échéance, ce sera 2035, où on compensera plus largement les émissions qu'on n'aura pas pu réduire. En termes de types de projets, ce seront systématiquement des projets labellisés avec des labels reconnus, des projets à la fois en France et à l'international, de secteurs variés — donc, pas uniquement de la plantation d'arbres, aussi des projets agricoles ou autres. On fera attention aux co-bénéfices, à la fois environnementaux, mais aussi sociaux. Et bien sûr, on portera une grande attention à la transparence des opérateurs de projets, pour s'assurer de la destination de nos financements. En termes de budget, pour 2024, étant donné qu'on commence petit, c'est un budget assez limité, d'environ 3 000 euros. Et ensuite, évidemment, ce sera à évaluer en fonction de l'évolution du marché des crédits carbone.

Donc, on a vu les objectifs de réduction et de compensation carbone qui définissent notre trajectoire Net Zéro à horizon de 2035 et 2050, mais en attendant, on a aussi défini un plan d'action à court terme, sur 2024-2027, qui se structure autour de 10 grands axes. Les 5 premiers vont permettre directement de contribuer à l'atteinte de notre trajectoire Net Zéro — ce sont les 5 postes avec un impact carbone significatif : donc, on a l'énergie, les déplacements, le numérique, les achats et l'alimentation. Ce sont les 5 postes qui sont sur le graphique que vous avez, là à gauche, et donc on voit que ces 5 postes vont devoir diminuer pour atteindre les -90 % en 2050, et donc le Net Zéro. Les 5 axes suivants ont un impact carbone non significatif, cependant ce sont des thématiques à travailler de manière systématique dans un plan d'action transition écologique ambitieux. Ça concerne les déchets, la biodiversité, les ressources en eau, tout ce qui est sensibilisation, formation du personnel, l'exemplarité, et le pilotage.

On rentre maintenant dans le détail de ce plan d'action, avec le premier axe sur l'énergie, et je vais passer la parole à Guillaume SARAF, directeur de l'immobilier.

Guillaume SARAF

Bonjour. Sur le plan immobilier, il y a un certain nombre d'actions qui sont déjà mises en œuvre à travers des campagnes de travaux qui ont eu lieu l'année dernière ou qui sont en cours de réalisation. Je ne vais pas passer en détail l'ensemble de ces actions. On a une trajectoire qui nécessite de s'impliquer davantage dans l'amélioration de nos installations techniques — on parle d'un parc immobilier aujourd'hui qui est, sur le plan technique, assez vétuste, et qui ne permet pas de réguler de manière fine nos consommations d'énergie, parce que c'est un parc qui a été conçu à une certaine époque, où les coûts d'énergie n'étaient pas aussi élevés qu'aujourd'hui. Et donc, l'action principale qu'on envisage de conduire consiste à se faire accompagner par des prestations d'energy management, et de renforcer l'équipe immobilière sur cette compétence, qui vise à améliorer la capacité de nos bâtiments à être régulés, notamment en matière de consommation de chauffage.

Les grands enjeux qui nous attendent sont ensuite la mise aux normes et la rénovation énergétique de nos bâtiments, avec une difficulté qui réside dans la contradiction intrinsèque entre la préservation du patrimoine puisque, comme vous le savez, on est essentiellement en secteur sauvegardé, ou des bâtiments qui sont protégés au titre des monuments historiques, que ce soit sur le campus parisien ou en région. Et donc, des dispositions qui ne seront pas évidentes à prendre, et des coûts associés à la rénovation énergétique de nos bâtiments qui sont très élevés, comme on l'observe sur l'ensemble du parc immobilier en général, et du patrimoine de l'État en particulier. Les estimations financières d'investissements qui sont affichées à l'écran sont issues des audits énergétiques qui viennent d'être réalisés. Et donc, ce sont des estimations théoriques, qui portent uniquement sur le volet énergétique et qui ne sont pas des estimations en lien avec une réalisation opérationnelle. Quand on fait des travaux de rénovation énergétique, on a beaucoup de travaux embarqués qui peuvent être des travaux de désamiantage, de mise en conformité avec la réglementation sur le handicap, avec la sécurité incendie, avec des normes de construction, etc. Et donc, les chiffres qui sont là sont très sous-évalués par rapport aux coûts réels d'investissement qui seraient nécessaires pour respecter notamment le décret tertiaire, qui nous oblige à une diminution de nos consommations d'énergie de 40 % à échéance 2030 — c'est-à-dire demain. Donc, il y a aussi, associée à la stratégie d'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, une stratégie de levée de fond qui devrait être mise en œuvre — à travers la mobilisation de fonds propres, la recherche de subventions publiques (être en capacité de répondre à d'autres plans

de relance ou de résilience qui ne manqueront pas d'être proposés par l'État), et la mobilisation des ressources de mécénat pour nous accompagner dans ces démarches.

Voilà, je me tiens à votre disposition pour toutes les questions, mais je vais peut-être laisser Héloïse terminer sa présentation.

Héloïse LAMMENS

Merci. Alors pour la suite, on n'aura pas le temps de rentrer dans le détail de toutes les actions, donc je vais en mettre une ou deux en valeur sur chaque thématique. Sur le volet déplacements, deux grandes actions. La première, c'est la mise en place d'un test du mécanisme des quotas carbone. On a déjà eu l'occasion d'en discuter un peu, mais on pourra répondre aux questions par la suite. Et la deuxième mesure, c'est la réduction bien sûr des vols vers Menton.

On peut avancer. Ensuite, on a un peu de détail sur les quotas carbone, mais on pourra y revenir pendant les questions. Le troisième axe, c'est le numérique. Sur le numérique, le poste le plus impactant d'un point de vue carbone, ce sont les équipements. Donc, c'est là-dessus qu'on va se concentrer, en définissant une politique d'achat raisonnée des équipements informatiques et audiovisuels. Et le deuxième enjeu également, c'est la réduction du stockage des données sur le cloud Google notamment. Ensuite, on a un axe sur les achats. Là, trois grandes actions. La première, ça va être d'augmenter le poids des critères environnementaux dans les appels d'offres. La seconde action, ça va être d'avoir des critères environnementaux sur 100 % des marchés — aujourd'hui, on en a sur les marchés avec des enjeux environnementaux importants, récemment on a eu le marché traiteur ou collecte des déchets par exemple, mais à terme, ce sera sur 100 % de nos marchés. Et la troisième grande action, c'est d'améliorer le suivi du respect des engagements environnementaux une fois que les marchés ont été conclus.

Le cinquième axe concerne l'alimentation. Là, on va poursuivre ce qu'on fait déjà, donc à la fois les travaux avec le CROUS, mais aussi avec les prestataires traiteurs ou de distributeurs automatiques, pour avoir davantage d'options saines, durables, végétariennes, diminuer les emballages, etc. Ensuite, sur les déchets, la priorité, évidemment, c'est de réduire, de limiter la quantité de déchets, et ensuite, d'augmenter la qualité du tri et du recyclage effectué à Sciences Po. Sur la biodiversité et les ressources en eau, on va bien sûr poursuivre le potager participatif de Saint-Thomas et voir comment on peut poursuivre ce type de projets sur les campus en région, et on va aussi définir un plan eau, qui devient une ressource de plus en plus rare. Sur l'Axe 8, sensibilisation et formation, on souhaite former 100 % des personnels à la Fresque du Climat et proposer des modules de formation complémentaires. Et on souhaite aussi former toutes les associations étudiantes aux grands enjeux environnementaux qui les concernent. Sur l'Axe 9, exemplarité, évidemment c'est indispensable de s'assurer de l'engagement climatique de nos partenaires grâce au comité des dons. On souhaite aussi s'engager dans des démarches de labellisation, et pouvoir partager nos avancées, nos réflexions avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Et enfin, un axe de pilotage. On s'engage bien sûr à présenter l'avancée de nos actions tous les ans dans les instances. On va lancer également un comité de pilotage avec toutes les directions les plus concernées pour pouvoir suivre régulièrement où on en est de ce plan d'action.

Voilà, merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup à Kate, Héloïse et Guillaume. Je voulais juste rappeler que dans les bornes calendaires, celle vraiment importante à avoir en tête, au-delà de 2027, c'est 2035. C'est-à-dire qu'on aura la neutralité carbone en 2035. Mais elle sera composée majoritairement de baisses nettes, c'est-à-dire de 60 % de baisses de nos émissions, et 40 % qui seront de l'ordre de la compensation. Et sur cette partie compensation, on souhaite évidemment travailler avec toutes les communautés pour choisir les bons prestataires et les bonnes actions de compensation. Ça fera l'objet aussi de discussions au sein du Conseil de l'Institut.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Avant d'ouvrir le débat, j'ai déjà évoqué mes points, mais je voulais juste souligner que ce sera important, pour l'avenir aussi, de ne pas transformer le quota carbone comme un marché à

l'intérieur de chaque labo — que les chercheurs, surtout ceux qui travaillent à l'étranger, commencent à échanger les uns et les autres leur carbon quota au sein de chaque département. Pour cela, c'est important de garder le quota carbone par département, et non par chercheur. Et que ce soit, comme vous avez déjà proposé aujourd'hui, que ce soit le cas pour l'avenir aussi, que ce soient des quotas non bloquants. Parce que sinon, la crainte, c'est de pénaliser les chercheurs qui travaillent sur des régions loin de l'Europe, qui ne peuvent pas faire leurs déplacements en train. Et ce sera la même chose pour les étudiants à l'étranger, qui pourraient être dissuadés de venir à Sciences Po parce s'ils savent que cela va leur coûter, comme une Carbon Tax, encore plus cher que s'ils font leurs études près de chez eux. Voilà, ce sont mes deux points.

Simon CORDONNIER

Merci. Donc, on salue bien entendu cette stratégie, qu'on soutient et qu'on souhaite vraiment contribuer à mettre en œuvre. Pour rebondir sur le point de Dina, il y a peut-être un aspect qui est manquant dans la présentation, qui est la façon dont Sciences Po pourrait user de son poids, de sa force pour peser aussi sur les structures qui encadrent nos pratiques, notamment dans la recherche. Typiquement, les contraintes dont fait état Dina, qui pèsent sur les chercheurs qui ont besoin de voyager, etc., c'est en partie pour des terrains de recherche, et donc là, c'est probablement incontournable, mais c'est en partie aussi pour construire des carrières, pour cocher un certain nombre de cases, etc. Et ça, c'est porté aussi par les instances qui financent la recherche — dans les projets de recherche, si on ne propose pas x conférences en faisant venir x personnes des États-Unis, etc., ce n'est pas très vendeur, l'ERC ne nous financera jamais. Donc, comment Sciences Po, de par sa présence dans toutes ces instances, peut réellement peser ? Ça passe en partie, peut-être, par la présence du directeur à France Universités, mais ça passe aussi beaucoup par un certain nombre de chercheurs qui, à titre individuel, sont membres de dizaines de comités divers et variés, à l'ANR, à l'ERC et ailleurs. Comment fédérer cette action-là ? Comment rassembler ces personnes qui sont disséminées dans plein, plein d'instances, pour qu'elles pèsent, qu'elles contribuent à peser dans ces instances pour typiquement qu'un jour l'ANR nous demande de chiffrer le coût carbone d'un projet — ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui, ce qui paraît un peu absurde.

Sur l'immobilier, la présentation a attiré mon attention sur le 28, rue des Saint-Pères, dont, sauf erreur, le bail arrive à échéance en 2028. Où est-ce qu'on en est de la reconduction, de l'achat éventuel, de la suite pour ce bâtiment dont on souhaite financer la rénovation d'ici 2035 ? Mais je pense qu'il y a une première étape, donc je veux bien un point d'actualisation là-dessus. Et sur les bâtiments toujours, c'est très marginal, mais je me permets d'exprimer ici, parce que je n'ai pas eu de retour convaincant jusqu'ici : au 1, Saint-Thomas, où il y a quand même eu, à ma connaissance, dans le consortium, une agence très experte en performance énergétique, etc., on n'a toujours pas de mode d'emploi du bâtiment. C'est-à-dire qu'on a un bâtiment qui a priori est très optimisé, mais je ne sais pas quand est-ce qu'il faut que j'ouvre ma porte, que je ferme ma porte, que j'ouvre ma fenêtre, que je ferme ma fenêtre, à combien je dois laisser le chauffage la nuit. Enfin, si on pouvait avoir un mode d'emploi, des consignes sur l'utilisation optimale de ce bâtiment pour qu'on en réduise la consommation énergétique, ce serait, alors, marginal par rapport au bilan carbone de Sciences Po, mais ce sont des petites actions aussi qui peuvent être utiles. Voilà, je m'arrête là, merci.

Inès FONTENELLE

Comme Simon, nous aimerions aussi rejoindre les félicitations qui ont déjà été faites, et dire que nous partageons complètement les ambitions de ce plan de transition écologique. Nous sommes également très heureux de retrouver un certain nombre de propositions que nous avons formulées dans ce plan. J'ai quelques questions et certaines remarques. Le rapport souligne la création d'un comité de pilotage chargé d'évaluer les progrès dans chaque domaine d'action — je ne sais pas si c'est inclus dans la commission transition écologique avec les étudiants, je ne sais plus comment on appelle cette commission —, mais en tout cas, si ce n'est pas le cas, nous aimerions obtenir des précisions sur gouvernance de ce comité, et savoir si des étudiants seront associés, L'Union Étudiante trouve que ce serait important.

En ce qui concerne les déplacements, et notamment les déplacements de troisième année qui, comme on le voit, sont un poste très pollueur, nous aimerions suggérer la possibilité d'explorer des partenariats pour l'achat de billets de train en Europe par exemple. Je ne sais pas dans quelle mesure c'est possible,

pour un établissement d'enseignement supérieur, de le faire, mais ça permettrait de favoriser des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Je pense que les étudiants sont déjà très sensibles à la question, et ils le font d'eux-mêmes, je pense qu'il y en a qui traversent toute l'Europe en train, et c'est assez remarquable. Mais, d'une certaine manière, la volonté de ne pas limiter les déplacements des étudiants n'est pas incompatible avec une réflexion pour réduire collectivement l'empreinte de ces déplacements.

Sur la question de la compensation, est-ce que cela signifie une réelle réduction des émissions en parallèle ? De ce que j'ai compris, oui. D'accord. Et pour l'objectif 2.3, il faut vérifier, parce que ma question est assez précise : il serait intéressant de clarifier si les tonnes émises dans le cadre du quota seront taxées, ou seulement celles dépassant le quota, de telle sorte que ce ne soit pas un mécanisme, une espèce de taxe pour polluer, mais plutôt un mécanisme incitatif efficace.

Et, pour terminer, concernant le gain carbone, nous souhaiterions savoir s'il prend en compte les nouvelles activités ou les nouveaux aménagements qui pourraient potentiellement augmenter ce coût. Par exemple, est-ce qu'on tient compte uniquement des réductions, ou bien est-ce qu'on envisage l'achat de nouveaux équipements ou une intensification des activités dans certains secteurs qui pourraient impacter ce bilan à terme ? Merci.

Dina WAKED

Merci Inès. Je voudrais rebondir sur un point qu'Inès a soulevé : dans le projet, est-ce qu'il y a aussi la possibilité d'envisager un budget qui peut aider des chercheurs et des étudiants qui choisissent de prendre des modes de transports qui sont beaucoup plus chers ? Souvent, il y a une limite pour voyager, surtout si c'est en Europe, et pour prendre le train, c'est souvent trois fois plus cher. Est-ce que par exemple nous pourrions prévoir un budget supplémentaire pour aider les chercheurs qui sont prêts à passer 7 heures en train au lieu de 45 minutes en avion, pour les remboursés de cette différence afin de ne pas épuiser toutes leurs dépenses disponibles pour financer ces modes de transport alternatifs plus cher ?

Alain CHATRIOT

Un mot bref, parce que les thèmes que je voulais évoquer ont déjà été abordés, mais au-delà de l'importance globale du sujet, il est certain que les choix sur la compensation, la question des quotas carbone pour leur application dans les labos de recherche, le cas dont on a déjà souvent parlé de Menton, et donc j'entends bien l'argument sur la réduction des vols, la dimension du bâtiment du 1, Saint-Thomas, qui est magnifique, mais qui pose quand même un certain nombre de questions effectivement — j'ai quand même souvenir que l'été dernier, pour un certain nombre de nos collègues dont les bureaux étaient exposés plein sud, c'était à peine tenable. Donc, il y a quand même en effet des questions qui ne sont pas totalement anodines. Mais au-delà de tous ces points qui ont déjà été évoqués, j'ai vu dans votre tableau, et ça m'amène à une interrogation, qu'étaient mentionnés concernant l'immobilier les cas de certains de nos campus en région. Et en particulier, deux cas étaient signalés : le cas de Dijon et le cas de Nancy. Et là, c'est vraiment une curiosité, mais qui a quand même des conséquences à la fois sur ce plan et sur notre gestion globale : quel est le statut de ce type d'actions dans ce type de bâtiments ? Et est-ce qu'on reçoit des aides des collectivités territoriales pour ce type de transition écologique ? Il était indiqué tout à l'heure que des enjeux de partenariats pouvaient être mobilisés, il me semble que sur ces thématiques-là, on peut peut-être l'espérer. Mais je m'interrogeais un peu, puisqu'on les voyait particulièrement dans le tableau, et est-ce que ça ne concerne que ces deux campus ? Est-ce que sur les autres campus en région, l'affaire est déjà tranchée, ou est-ce qu'il y aura ce type de questions qui se posera également à l'avenir ?

Eberhard KIENLE

Ce sont deux détails finalement qui m'interpellent un petit peu, mais qui peuvent ouvrir sur des débats un peu plus larges. Le premier, c'est que — et évidemment, je suis tout à fait d'accord, il faut économiser, il faut économiser en termes de stockage électronique, par exemple ; en même temps, on nous dit qu'il faut économiser en termes de papier. Alors, le problème est parfois qu'il faut ou bien choisir l'un ou l'autre. Nous sommes, là, je parle pour, disons, la communauté scientifique, nous sommes tous un peu des historiens, dans la mesure où nous devons garder des traces historiques, et évidemment l'administration aussi. Donc, plus, évidemment, nous vivons, plus nous sommes présents ici, plus nous exerçons nos fonctions, et évidemment l'institution tout entière, plus nous devons créer des traces

écrites. Qu'est-ce qu'on en fait ? Maintenant, on peut évidemment économiser en termes de papier, mais dans ce cas-là, probablement, on va augmenter le stockage électronique — ou l'inverse. Donc, voilà, là, je pense il faut une — je n'ai pas la solution, mais je pense que c'est une question réelle à laquelle on doit répondre. Je ne sais pas.

La deuxième, ça nous ramène avec Mathias à un débat qu'on a eu au Conseil scientifique, qu'on a entamé à peine, et là, j'écoute ou j'entends Simon qui revient sur des questions, disons, d'attractivité, de compétitivité, de Sciences Po pour des chercheurs, ou celui de Dina. Voilà, est-ce qu'on peut encore voyager pour des raisons, qui ne sont peut-être pas les bonnes nécessairement, mais qui sont des raisons qui sont globalement acceptées comme faisant partie de notre métier ? Les comités de sélection, les entretiens d'embauche, j'ai bien compris qu'on pourrait peut-être passer sur Zoom pour un premier entretien. Après, évidemment, il faudrait voir les personnes. Il n'empêche que, voilà, ce sont des questions qui se posent, non seulement, et je comprends bien l'argument que vous avez avancé la fois dernière, que d'autres universités, d'autres établissements, eux aussi réfléchissent en ces termes, et finalement on gagne peut-être en termes de réputation. Il n'empêche que ça ne marche pas toujours comme ça. Et la question n'est pas encore — c'est-à-dire, tout ça pour dire qu'en effet, comme il a été dit, je pense que si nous imposons des restrictions dans ces domaines, nous devons le faire en accord avec d'autres établissements, en accord avec, disons, ce qu'on fait sur le plan national, mais aussi ce que font non concurrents, partenaires, LSE, Columbia et ainsi de suite, parce que sinon, on n'y arrivera pas. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut faire sans une coordination avec, disons, des référents extérieurs.

Mia GUESSAB

Je voulais juste rajouter quelques points en complément de ce qu'Inès a déjà évoqué. Premièrement, on soutient l'idée de diminuer le stockage des données, et c'est pourquoi on encourage fortement la mise en place de formations sur la sobriété non numérique, notamment à destination des étudiants. Ensuite, en ce qui concerne la promotion du réemploi à travers le don ou les prêts d'objets, on pense qu'une politique ambitieuse pourrait être mise en place, par exemple en dédiant un espace aux associations qui œuvrent dans le réemploi, comme des boîtes à livres ou des plateformes de dons. Et comme vous l'avez mentionné, Madame la Présidente, on pense qu'il serait également intéressant de réfléchir à la création d'un fonds de compensation environnementale. Vous l'avez évoqué pour les recherches, mais ce serait aussi bien de le faire pour les associations, pour qu'elles puissent se tourner vers des modes d'achats et des transports qui sont plus écologiques. Et enfin, pour l'alimentation, on est évidemment très heureux que Sciences Po engage une réflexion sur la transition alimentaire avec le CROUS, et on pense qu'il serait également bénéfique de soutenir davantage, logistiquement comme financièrement, les épiceries et les cafétérias solidaires, comme PAVÉS ou La Grenade, et faciliter la création d'initiatives similaires sur les campus en région qui privilégient la consommation de produits locaux et plus sains. Par exemple, je viens du campus de Reims, et on n'a pas d'équivalent sur le sujet. Merci.

Chiara MARTINELLI

Je prends la parole très brièvement, parce que de toute façon on participe au comité de transition écologique, donc pour les détails, on en parle dans ce cadre. Je vais seulement prendre la parole par rapport à l'objectif 2.7. En fait, vous dites sensibiliser les étudiants aux mobilités douces pour les déplacements liés à leur scolarité, même si cela ne fait pas partir des objectifs de réduction institutionnelle. En fait, je trouve que les étudiants, en général, ils sont particulièrement sensibilisés aux enjeux écologiques, même si évidemment on peut faire toujours mieux. Je n'ai jamais vu d'étudiant arriver à Sciences Po en SUV. Mais si on veut les sensibiliser, je pense qu'il y a un travail à faire par rapport au parc vélos, c'est-à-dire leur donner plus de place pour pouvoir arriver en vélo et pouvoir les garer. On sait qu'il y a déjà eu ce débat, notamment sur le campus de Saint-Thomas, et il y a des difficultés liées au fait que c'est un bâtiment historique. Toutefois, je pense qu'on pourrait quand même faire des efforts par rapport à cela, plus que de sensibilisation. Et deuxième chose, par rapport toujours à la sensibilisation et à la communication, on trouve que par rapport à l'écologie, souvent on ne prend pas en compte les facteurs culturels qu'il peut y avoir, c'est-à-dire que des gestes, par exemple des modalités de tri, qui ont lieu en France, ne sont pas forcément pareils par rapport aux autres pays. Il y a souvent des critères différents. Donc, je pense qu'on pourrait faire un effort de diffusion de pratiques qui sont d'actualité en France à Sciences Po, à destination de tous les étudiants. Parce que personnellement, étant italienne, les systèmes sont similaires, mais effectivement on a des différences

par rapport aux méthodes de tri. Et c'est une chose qu'on ne prend pas forcément en considération ici à Sciences Po.

Et enfin, seulement par rapport à la formation des étudiants, on sait que les cours cultures écologiques continuent donc à être dispensés sur tous les campus. C'est un cours qui, quand même, est encore un peu critiqué par les étudiants, malgré les changements et les aménagements qui sont faits. Donc, est-ce qu'il y aura d'autres débats pour faire évoluer ces cours et répondre aux attentes des étudiants dans l'avenir ? Des évaluations, par exemple ? Et ça, c'est tout pour l'instant. Ensuite, on parlera des choses spécifiques au comité.

Dina WAKED

S'il n'y a pas d'autres points, je vous laisse répondre.

Héloïse LAMMENS

Alors, je vais peut-être commencer par le sujet déplacements, quotas carbone, parce qu'il y a plusieurs questions là-dessus. Alors, pour répondre effectivement aux remarques, bien sûr, pas d'échanges des titres des quotas carbone. Ça, c'est une des modalités qu'on a définies. Voilà. Donc, il n'y a pas d'échanges entre services, pas de marché du quota carbone. Les quotas sont non bloquants. Et en revanche, effectivement, on va réfléchir cette année à la taxe carbone en complément du quota carbone. Donc, enfin, ce sera à réfléchir, mais si taxe carbone il y a, ce sera pour le quota qui aura été dépassé. Et en tout cas, si on met une taxe carbone, il faudra s'assurer que ce soit suffisamment incitatif pour que ce soit respecté et que ce ne soit pas juste un droit à polluer. Il y avait une question aussi sur les quotas carbone et faire attention à ce que ce ne soit pas pénalisant pour les étudiants étrangers. Je voulais juste rappeler que les quotas carbone ne concernent pas les déplacements étudiants. Voilà. Et sur la possibilité d'aide financière ou de budget pour les déplacements en mobilité douce, c'est une question qui s'est déjà posée plusieurs fois. Alors, pour les déplacements des étudiants, il y a des aides Erasmus+ notamment qui existent. Voilà. Après, on s'est proposé, nous, d'étudier ce que ça ferait en termes budgétaires, si potentiellement il y aurait une aide de Sciences Po à terme. Donc, on va étudier le sujet. En tout cas, on l'a bien entendu dans les différents échanges qu'on a pu avoir. Et il y avait aussi une question sur la prise en compte de nouvelles activités en cours de route. Alors, les quotas carbone sont réajustés, réévalués en cours d'année, en fonction notamment de l'évolution de l'activité. Donc, s'il y a dans un laboratoire de recherche davantage de chercheurs ou que l'activité devient plus internationale par exemple, ça va être pris en compte et réévalué — à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de l'activité. Je pense que j'ai fait le tour sur le sujet des déplacements.

Ensuite, il y avait des questions sur le numérique. Sur le stockage du numérique versus papier, effectivement, c'est un sujet. Après, généralement, je pense que quand il y a du stockage papier, il y a aussi le stockage numérique en parallèle. Généralement, les deux vont ensemble. Évidemment, c'est un sujet à travailler, et l'idée, ce n'est pas de supprimer le stockage, mais c'est plutôt ne pas avoir dix versions d'un même document. Enfin, voilà, c'est plutôt dans ce sens-là, plutôt que de supprimer le stockage. Après, oui, il y a de la formation qui est à faire, des indications de la DSI, notamment pour nous expliquer comment faire le tri et comment gérer de manière optimale le stockage. Donc, on y travaille avec la DSI pour avoir de la sensibilisation, de la communication et une aide pour savoir comment stocker et comment gérer le stockage.

Mathias VICHERAT

Juste une petite remarque là-dessus. On avait aussi fait une évaluation des boîtes mail qui avaient le plus grand nombre de données stockées. Et on a eu des échanges avec certains collègues mais également avec d'anciens étudiants qui utilisaient leur adresse Sciences Po pour stocker des éléments personnels (films ; photos etc.). On a déjà commencé avec la DSI à faire ce travail-là en identifiant les personnes qui stockaient le plus grand nombre de données. Et donc, ce n'était pas vraiment l'alternative papier versus numérique, c'était aussi le type de données stockées.

Héloïse LAMMENS

Il y avait une question sur le réemploi. Alors, pour information, il existe déjà des boîtes à livres au 27, l'association Sciences Po Environnement gère ça. Et il y a aussi une réflexion pour avoir du don d'objets plus largement au 30, rue Saint-Guillaume, aussi autour de l'association Sciences Po Environnement.

Donc, on y travaille déjà avec les associations étudiantes, et on est ouvert à aider la mise en place de ce type d'actions.

Sur les déplacements étudiants, plus mobilité domicile-campus et le vélo, je laisserai peut-être Vincent compléter, mais c'est un sujet sur lequel on travaille beaucoup avec la mairie, et on fait du lobbying pour avoir autant d'arceaux vélos que possible. Les arceaux vélos rue Saint-Guillaume ont doublé, je crois, récemment grâce à ce travail, on va en avoir aussi place Saint-Thomas prochainement. Donc, c'est un sujet sur lequel Vincent TENIERE travaille beaucoup.

Sur l'alimentation, le soutien des associations, PAVÉS, La Grenade, l'équivalent en région, peut-être que je laisserai Pierre ou Kate dire un mot là-dessus, et Guillaume sur le bâtiment.

Guillaume SARAF

Je vais répondre aux questions dans l'ordre. Sur le 28, Saints-Pères, donc la stratégie de Sciences Po n'est pas encore arrêtée par rapport à cet immeuble. Le sujet est complexe, puisqu'il y a effectivement une échéance du bail fin 2028, mais on a aussi une option d'achat. Et, bon, c'est typiquement l'exemple, le 28, Saints-Pères, d'un immeuble pour lequel la rénovation énergétique uniquement n'est pas possible. Donc, il y a beaucoup d'incidence en fait, et un package de travaux embarqués qui est énorme, et l'avenir de ce bâtiment, c'est de toute façon une restructuration lourde, quelle que soit l'échéance de notre occupation. Et donc, à relativement court terme, si on considère que 2028, c'est un court terme. Et donc, c'est la rénovation qui sera nécessaire dans ce bâtiment, elle est de l'ordre de 50 millions d'euros. Donc, c'est un projet qui sera très engageant, qui nécessitera vraisemblablement de vider le bâtiment. Donc, qu'on occupe ce bâtiment à terme ou pas, on a un sujet important, donc qui sera plutôt exploré dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière sur lequel on est en train de travailler. Et donc, on y reviendra, mais c'est en tout cas une bonne illustration de la complexité à laquelle on est confronté quand on doit restructurer des bâtiments — qui, en plus, sont très occupés.

Pour le Saint-Thomas, je prends la proposition, et on va essayer de travailler effectivement à mettre en place un mode d'emploi utilisateur. Ça me paraît une bonne suggestion.

Et pour répondre à la question sur les financements, donc sur Nancy, c'est une opération à 1 million d'euros, qui n'est pas uniquement d'ailleurs une opération de rénovation énergétique, mais aussi une opération de rénovation d'un amphithéâtre et de sanitaires qui sont associés. C'est une opération qui est entièrement financée par des subventions des collectivités territoriales, et avec effectivement un volet financé par le plan de relance de l'État de 160 000 euros. Donc, on a bien sur ce projet spécifique une aide, mais c'est le seul projet sur lequel on en bénéficie, malheureusement. Donc, je pense qu'on a vraiment des efforts à faire pour convaincre l'État de nous accompagner dans cette démarche. Et sur Dijon, donc c'est un projet, je vous le rappelle, de construction, enfin de restructuration d'un campus multi-usager, donc dans lequel il n'y a pas uniquement Science Po, dans lequel on déménagera dans deux ou trois ans, et qui est financé entièrement à travers le CPER. Donc, c'est un projet de l'ordre de 20 millions d'euros, et pour lequel la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Rectorat. Donc, d'une certaine manière, indirectement effectivement, nous sommes aidés aussi sur ce campus, puisque ce n'est pas Science Po qui finance la rénovation. Néanmoins, nous devons assurer à terme la maintenance du bâtiment et assumer toutes les charges du propriétaire. Donc, même s'il est remis à neuf entre guillemets, comme sur Saint-Thomas, on devra assumer ensuite ces obligations de performance, de maintenance et d'exploitation. Donc, voilà, c'est un sujet quand même à prendre en compte, dès maintenant d'ailleurs dans les études de conception.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup. Juste, je voudrais répondre à un point un peu global qui est revenu à plusieurs reprises, sur la question du pilotage du suivi de ce plan, parce que vous l'avez vu, il nous amène déjà en 27, 35 puis 50. Donc, on sait bien que ce qui est aujourd'hui sur le papier en partie, c'est un exercice très théorique de projection dans un avenir assez lointain. D'où l'importance de ce comité de pilotage, qui viendra suivre la mise en œuvre du plan, mais aussi qui viendra suivre sa mise en œuvre dans le cadre d'une bonne intelligence, si je puis dire. Et ça permet de répondre à un certain nombre de points de projections très lointaines dans ce que ça implique pour notre attractivité en termes d'institution, pour ce que ça implique en termes du poids de Sciences Po sur ces questions-là, les choix, les arbitrages qui doivent être faits au fur et à mesure par les acteurs les plus concernés. Et je dirais que ce comité de pilotage, il est assez central dans cela, parce qu'il nous permettra d'ajuster très finement au fur et à

mesure cette mise en œuvre du plan avec l'ensemble des expertises qui sont nécessaires pour cela. Donc, toutes les directions seront représentées — évidemment, la DFR pour toutes les questions qui la concernent, et donc les questions que vous posez là, Eberhard, sont absolument cruciales.

Donc, je voulais vraiment insister sur le fait que ce que nous avons ici aujourd'hui est un document déjà très riche, très ambitieux, très nourri, mais dont une partie est effectivement théorique dans sa projection très lointaine. Et on travaillera avec l'ensemble des acteurs et avec les instances très régulièrement pour affiner au fur et à mesure et lever les obstacles qui se présentent à nous. Voilà, merci.

Pierre CATALAN

J'avais une dernière réponse à la question de Mia sur la duplication des dispositifs type épicerie sociale. Donc, on est parfaitement libre, et en lien avec les communautés étudiantes des campus concernés et les directions des campus concernés, de favoriser la création d'associations étudiantes comme PAVÉS, et de dupliquer ailleurs, en lien avec Sciences Po Environnement ou pas, en lien avec des associations déjà impliquées dans la précarité ou les questions d'aides sociales ou pas. Enfin, on a de multiples possibilités. Il y a un sujet qui se posera, et qui a été posé pour La Grenade, c'est l'investissement et la recherche en conséquence de financements pour équiper ces locaux. Et puis, il y a probablement une deuxième question, qui est la taille critique en-dessous de laquelle une telle activité n'est pas viable. Cette question ne se pose pas à Reims, mais elle pourrait se poser sur d'autres campus. À Dijon, peut-être que dans trois ans, dans un campus qui réunit un plus grand nombre d'étudiants, y compris non Sciences Po, ce sera plus facile de mettre en place ce type de service qu'actuellement, à titre d'exemple. De fait, il faudra peut-être dans un premier temps penser à passer par des coopérations avec des associations extérieures, qui sur les campus universitaires de l'Université de Bourgogne par exemple mènent déjà des activités d'épicerie sociale.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour la présentation et les clarifications. Et merci, Kate, d'avoir insisté sur l'importance de travailler avec tous les acteurs et les instances pour le suivi dans les années à venir. Le point suivant...

Ismahane GASMI

Pardon, Madame la Présidente, il y a un vote sur le plan d'action.

Dina WAKED

Merci. Est-ce qu'il y a des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui. Madame KEIME VANDUICK donne procuration à Madame MARINELLI, et Madame BERTRAND DORLEC et Madame LEMARDELEY à vous, Madame la Présidente.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non. C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable au plan d'action transition écologique 2024-2027 à l'unanimité.

III. RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL DES INSTANCES RELATIF AUX CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Dina WAKED

On peut passer maintenant au point suivant : c'est la restitution du groupe de travail des instances relatives aux chargés d'enseignement. Je donne la parole à Anne Solenne DE ROUX, la directrice adjointe de la formation et de la recherche.

Anne-Solenne DE ROUX

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Pour être brève, vous avez reçu une synthèse et les propositions qui ont été formulées à l'issue de ce groupe de travail qui s'est réuni à l'automne dernier — 11 des 15 participants se trouvent autour de cette table. Je fais donc la restitution, mais je parle sous leur étroit contrôle, qu'ils se sentent tout à fait libres d'ajouter des précisions ou de dire si je ne restitue pas fidèlement le contenu de nos échanges. A été mis aussi à votre disposition en amont de cette séance un document qui avait servi à un précédent groupe de travail, puisqu'en fait, les groupes de travail portant sur les enseignants vacataires ne sont pas nouveaux. Il y en a un qui s'était réuni en 2021, suivi d'autre qui s'était réuni en 2022, qui avaient permis de formuler trois propositions qui ont été mises en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2023. Ces propositions et ces préconisations portaient essentiellement sur le cadrage des taux horaires dérogatoires, sur la généralisation de la mensualisation du paiement des enseignants vacataires, qui sont désormais rémunérés à l'issue de chaque mois d'enseignement et non plus à la fin de chaque semestre. Et puis, le troisième point portait sur la prise en compte et le suivi des enseignements dont les évaluations étaient inférieures à 50 % concernant le taux de satisfaction des étudiants.

Ce groupe de travail s'est donc réuni à l'automne 2023 à deux reprises. Il a réuni 15 participants, dont certains enseignants vacataires qui sont autour de cette table. Les sujets identifiés pour ce groupe de travail portaient essentiellement sur deux points : la revalorisation des taux horaires applicables aux enseignants vacataires, et l'appellation utilisée pour ces enseignants vacataires — enseignants vacataires étant l'appellation la plus courante et la plus utilisée, mais ne répondant pas toujours fidèlement à cet objectif de valorisation de l'engagement de ces personnes au sein de notre institution et de la place de ces enseignements dans nos programmes de formation. Et puis, en marge de ces deux sujets prioritaires, nous avons eu l'occasion d'aborder d'autres sujets, comme les mesures visant à favoriser la parité parmi la communauté des enseignants extérieurs à l'institution, la mise à disposition de lieux permettant de poursuivre les échanges et d'assurer le suivi des étudiants pour des travaux individuels en dehors des enseignements, et l'amélioration encore du suivi et de l'analyse des évaluations des enseignements. Entre ces deux séances, nous avons envoyé un questionnaire à l'ensemble de nos enseignants vacataires, donc ceux du printemps 2023 et ceux de l'automne 2023, sur le modèle de celui qui avait été envoyé en 2014. Puisqu'entre 2014 et 2023, ce questionnaire n'avait pas été envoyé, nous avons souhaité pouvoir effectuer des comparaisons en reprenant un certain nombre de questions qui avaient été posées en 2014, et en le faisant de manière extrêmement rapide. Ce questionnaire avait vocation à permettre d'identifier des points forts et des points de faiblesse sur lesquels il y avait des améliorations à apporter. Vous en avez le détail dans les documents qui vous ont été adressés.

Le taux de participation se situe autour de 20 %, mais ça représente un peu plus de 1 000 réponses, ce qui est significatif, ce qui ressort de ce questionnaire un très fort taux de satisfaction des conditions d'enseignement et du service, des services proposés aux enseignants, que ce soit par les secteurs pédagogiques ou par les services centraux de Sciences Po, une très forte volonté de poursuivre un enseignement l'année suivante, un suivi en dehors des cours de nos étudiants qui est significatif, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'enseignants qui dégagent du temps pour les étudiants en dehors des deux heures hebdomadaires qu'ils leur consacrent, et puis un souhait assez marqué d'avoir des liens plus étroits avec les représentants élus, qui ne sont pas encore très bien connus au sein de la communauté. Je vous rappelle qu'on en a un peu plus de 4 500, des enseignants vacataires, et d'un souhait aussi de multiplication de rencontres informelles entre les enseignants vacataires.

S'agissant de la demande de revalorisation, il y avait quatre arguments principaux qui ont été exprimés : le fait que cette revalorisation n'a pas été effectuée depuis une trentaine d'années, la nécessité d'adresser un signal assez fort envers cette communauté qui est très investie au sein de nos formations et qui assure la singularité du modèle de formation au sein de Sciences Po, le contexte d'inflation, et enfin le nécessaire maintien de l'attractivité d'enseignement au sein de Sciences Po.

À l'issue de ce groupe de travail, nous avons formulé cinq propositions. Nous avons bien sûr discuté avec le directeur, avec le secrétaire général pour faire des simulations s'agissant de ce souhait de revalorisation. Parce qu'évidemment, si on pouvait revaloriser de manière générale tous les taux horaires, on le ferait, mais il y a un impact financier et budgétaire très significatif si on procède de cette manière. La proposition qui est faite consiste à cibler les enseignants dont les taux horaires sont les plus faibles aujourd'hui. Autrement dit, ceux qui assurent les cours de sport, ceux qui assurent les cours de pratiques artistiques, et ceux qui assurent les cours de langue des niveaux 1 à 3, qui sont aujourd'hui

moins bien rémunérés que les cours de langue des niveaux 4 et 5. On passerait donc d'une revalorisation à 35 euros pour les cours de pratiques artistiques et les cours de sport au lieu de 28 euros aujourd'hui, et à 60 euros pour les cours de langue au lieu de 53 euros aujourd'hui. Pourquoi est-ce qu'on cible ces enseignements-là ? Parce que ces taux horaires sont vraiment bas, parce que la rémunération symbolique pour une partie de ces enseignants est nécessairement plus faible que pour d'autres enseignants qui assurent des enseignements comme des cours séminaires, et enfin parce que l'activité principale de ces enseignants est une activité qui est moins rémunératrice. Donc, dans ce contexte d'inflation, il nous semble très important de faire ce geste vis-à-vis de ces enseignants-là, avec une mise en application à compter de la rentrée de septembre 2024.

Concernant l'appellation, on en a discuté aussi avec la faculté permanente, puisqu'il est important de bien distinguer les enseignants extérieurs à Sciences Po, qui viennent donner du temps à nos étudiants, de notre faculté permanente. Le titre de professeur a tendance à créer des tensions internes au sein de Sciences Po. Ce qui ressort des différents échanges, c'est que l'appellation de chargé d'enseignement serait la plus valorisante et la plus adaptée aux enseignants vacataires. C'est une marque de confiance aussi. Enseignant, ça traduit presque une activité menée à titre principal qui renvoie plus à l'enseignement au sein de l'Éducation nationale et qui ne reflète pas fidèlement l'activité au sein de Sciences Po. Chargé d'enseignement, cela renvoie à une mission qu'on confie à un enseignant vacataire. Cette appellation ne remporte pas tous les suffrages, mais semble être une amélioration significative. Il nous reste à travailler sur la version anglaise si on devait la retenir. A priori, ce serait celle d'adjunct faculty, qu'on pourra soumettre au Conseil scientifique et aux directeurs de départements et directeurs d'unités pour voir si tout le monde se retrouve dans cette dénomination. Ce serait a priori la plus proche de celle de chargé d'enseignement.

Et puis, sur les trois derniers points — les espaces mis à la disposition des enseignants vacataires, on est en train de travailler....

Mathias VICHERAT

Les chargés d'enseignement.

Anne-Solenne DE ROUX

Si nous actons cette appellation. On est en train de travailler donc sur des espaces disponibles, notamment l'élargissement du dispositif de salle ouverte qui est aujourd'hui applicable aux étudiants, qui peuvent donc utiliser des salles de cours dans lesquelles il n'y a pas d'enseignement et qui peuvent rester dans cette salle de cours pour pouvoir y travailler. On pourrait étendre ce dispositif aux enseignants. On pourrait aussi remeubler une salle qui est au 28, rue des Saints-Pères, qui n'est aujourd'hui pas très utilisée, pas très accueillante, et même pas très connue. Mais en tout cas, il y a des choses sur lesquelles on peut travailler, en lien avec la direction de l'immobilier. Sur le lien entre les enseignants et les élus, on a mis en place un certain nombre de choses, notamment le fait de présenter les élus à toute la communauté, on a commencé à faire des portraits dans la newsletter. N'hésitez pas à répondre à Sylvie HERLICQ quand elle vous sollicite pour justement figurer dans cette newsletter. On a organisé des réunions de rentrée, ce qui permet aussi de présenter la stratégie plus globale de l'institution et de compléter le travail des équipes pédagogiques au sein des différentes écoles et du Collège universitaire. Et puis, on peut mettre en place aussi un certain nombre de mesures en lien avec les écoles pour favoriser le taux de participation des enseignants vacataires aux réunions de rentrée, aux réunions pédagogiques, revoir un peu les formats, les horaires qui sont proposés, partager de bonnes pratiques, et accompagner les enseignants qui ont effectivement des évaluations qui ne sont pas inférieures à 50 %, mais qui ont parfois du mal à se situer par rapport au pourcentage habituel constaté, en disant « j'ai 75 % de satisfaction, qu'est-ce que ça veut dire par rapport aux enseignements qui sont proposés dans l'école ? Quelle est ma marge de progression ? ». Et donc, de demander aux responsables pédagogiques d'aider un peu chacun à se situer au sein de l'offre pédagogique.

Je laisse évidemment la parole aux 11 participants en ligne et autour de cette table.

Dina WAKED

Merci, Anne-Solenne. Je vois déjà qu'Adrien veut prendre la parole, et après, j'imagine, d'autres personnes autour de la table.

Adrien LEHMAN

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Et merci beaucoup, Anne-Solenne pour ce compte-rendu, qui est assez fidèle, même très fidèle aux échanges qu'on a eus pendant ce semestre. Je suis un peu navré d'être ici aujourd'hui à distance, parce que vous le savez, j'aurais adoré être présent parmi vous, mais le destin m'a envoyé à un endroit qui est un peu plus de 6 heures de train de Paris, mais que j'ai malgré tout fait en train, et donc je suis très content malgré tout de pouvoir prendre la parole. Je veux aussi saluer le travail de Sylvie HERLICQ, parce que même si elle n'est pas présente parmi nous aujourd'hui, c'est quelqu'un qui compte tellement quand on est chargé d'enseignement à Sciences Po, parce qu'elle est une des animatrices de cette communauté de 4 600 personnes, et elle est un interlocuteur de bonne qualité et important. Alors, je sais qu'on a tous à cœur de travailler, au sein des différentes communautés de Sciences Po, pour construire les meilleures solutions, et je veux dire que je suis assez satisfait des progrès qui ont été marqués pendant ce groupe de travail. Voilà, je vais prendre la parole une ou deux minutes, parce que j'ai quand même quelques petites choses à vous raconter, et je crois qu'on a identifié quatre lignes de force.

La première ligne de force, c'est quand même que Sciences Po est un établissement d'enseignement supérieur qui est extrêmement attractif pour les enseignants, qui sont nombreux à être heureux d'y enseigner — et il faut le dire. De nombreux collègues, notamment des professeurs agrégés de langues, d'histoire, de sciences économiques et sociales qui effectuent leur service dans le secondaire, sont très heureux de contribuer aux enseignements de Sciences Po, et en ce qui me concerne, je répète fréquemment que Sciences Po est l'école où j'aime le mieux enseigner. Et je le dis avec beaucoup de plaisir et de tranquillité.

Ensuite, je crois que les conditions d'enseignement, c'est ma deuxième ligne de force, les conditions d'enseignement à Sciences Po, elles sont remarquables. Les étudiants sont hyper bien sélectionnés, c'est un plaisir d'interagir avec eux, les locaux sont propres — honnêtement, je trouve que Sciences Po est plus propre qu'un hôpital, enfin, je veux dire, c'est incroyable. Les locaux sont fonctionnels, aménagés, l'administration est réactive. Il suffit d'avoir mis les pieds dans un autre établissement d'enseignement supérieur pour se rendre compte à quel point l'administration de Sciences Po est bien organisée, fiable, précise, rigoureuse — je pense aux admissions, je pense au planning, je pense aux responsables pédagogiques, à tellement d'autres équipes qui méritent notre gratitude. Et la possibilité qu'on avait évoquée, et qu'on a un peu révoquée récemment avec l'adjointe au directeur de formation et de la recherche, la possibilité de pouvoir réserver des salles pour recevoir les étudiants serait une vraie avancée, et ça correspond d'ailleurs plutôt à une demande des enseignants. J'en avais discuté avec Sylvie HERLICQ il y a quelques années, ça permettrait aussi, je pense, de réduire les risques VSS.

La troisième ligne de force, c'est la question de la rémunération des chargés d'enseignement. Elles sont de moins en moins acceptables, et je me félicite plutôt, parce que depuis un an, depuis qu'on a engagé la conversation sur cette question, il me semble qu'on a fait quand même des progrès, au moins pour accepter l'idée que la question de la rémunération n'est pas totalement anecdotique pour une part importante de nos collègues. La dernière augmentation générale date donc de l'année de ma naissance, il n'y a pas eu prise en compte de l'inflation depuis. L'inflation depuis 2021, en fait, a renouvelé cette question, qui jusque-là était un peu mise de côté, notamment pour les publics les plus vulnérables. Alors, je comprends que les enseignants les moins bien rémunérés, et notamment en langues, en sport, feront l'objet d'une augmentation ciblée, sans que celle-ci n'atteigne toutefois celle de leurs collègues. Donc, moi, je salue évidemment cette évolution, évidemment — pour autant, de manière un peu plus globale, je ne peux que constater que la rémunération des chargés d'enseignement poursuit un décrochage, et je pense donc qu'on doit continuer dans la mise en œuvre de réformes de structure indispensables pour l'établissement, pour éviter que des dommages irréversibles n'affectent durablement la qualité des programmes, comme je le disais dans le groupe de travail, à horizon 2030.

Enfin, ma quatrième ligne de force, donc la dernière, est celle autour de l'emploi du terme « vacataire ». C'est vrai que ce terme, qui est habituellement employé, a une connotation qui est perçue par pas mal de collègues comme un peu dévalorisante. Ça renvoie à l'idée au fond de sollicitations ponctuelles, de rémunération à la tâche, pour combler un manque provisoire. Je crois que jusqu'aux années 1980, ce terme était probablement assez adapté dans l'enseignement supérieur, mais le recours de plus en plus important à ce type de contrat pour finaliser les maquettes pédagogiques a rendu en réalité le provisoire beaucoup plus durable. Et ce phénomène, il est mondial. Depuis nos conversations, et depuis cet automne, j'ai eu l'occasion de pas mal éplucher la littérature, notamment américaine, en économie de

l'éducation. Pour citer un exemple, il y a un article de Bridget TERRY LONG, de la Harvard Graduate School of Éducation, et son coauteur, qui notent dans un article intéressant de 2010, que l'usage d'adjuncts aux États-Unis a progressé de 80 % durant les seules années 90. En réalité, les spécificités de notre école portent moins sur l'usage massif de vacataires plutôt que sur le fait que nos vacataires ont en réalité un volume horaire qui est un peu limité, notamment du fait du plafond français des 96 heures. Et d'ailleurs, aujourd'hui, aux États-Unis même, diverses études montrent que de l'ordre de 75 % des enseignants dans les universités ne disposent pas d'un contrat qui permette leur titularisation — les fameux contrats hors tenure track. Alors, ça n'a pas de mauvais côté, puisqu'on le sait, les étudiants sont aussi intéressés par ces professeurs, ces enseignants qui viennent de l'extérieur, notamment pour les cours d'introduction, ou ceux qui ont une dimension, disons, plus professionnelle. Ces chiffres reflètent assez bien notre établissement, où 80 % des heures de cours sont assurées par 4 600 chargés d'enseignement, lesquels comptent, je pense qu'il faut le dire, parmi les interlocuteurs principaux des étudiants dans leur scolarité : ce sont bien souvent des vacataires qui font face aux étudiants. Il faut quand même aussi dire que le nombre d'enseignants qui sont dits vacataires — il me reste une minute, Madame la Présidente — assurent, beaucoup d'enseignants dits vacataires assurent 96 heures de cours par an, donc le plafond, 4 conférences par an. C'est notamment le cas en langues. Alors, j'ai fait le petit travail de calcul en ce qui me concerne : en 6 ans d'enseignement à Sciences Po, j'ai plus modestement signé 13 contrats de travail, qui m'ont permis de faire la connaissance de 729 étudiantes et étudiants, d'un nombre incalculable de copies de galops, d'examens, de fiches techniques, d'exposés, de notes d'analyse, sans parler des oraux, petits et grands, des dossiers d'admission, des bulletins de notes, des réunions pédagogiques auxquelles je me suis toujours efforcé d'être assidu. À cela, il faut ajouter les cafés avec les étudiants, toujours dans les locaux de Sciences Po, où l'on parle d'orientation, de stage, d'apprentissage, de son métier, où les mêmes questions reviennent souvent, mais il faut à chaque fois apporter, et c'est bien normal, une réponse sur mesure. Je crois que ces quelques chiffres ne dessinent pas une vacation destinée à boucher des trous ni un amusement pour m'aérer l'esprit. J'ai la faiblesse de croire qu'à Sciences Po, comme de nombreux collègues, à Sciences Po, mais aussi dans d'autres institutions où j'enseigne, j'ai appris un vrai métier, dont j'ai la chance d'apprécier chaque aspect, et dont je suis bien sûr fier. Et donc, je me réjouis de la volonté de l'administration de favoriser le terme, le développement du terme de chargé d'enseignement, qui est présent dans les textes depuis 2016, mais qui n'a pas encore été complètement approprié par nos communautés. Alors, je comprends que les planètes ne sont pas encore totalement alignées pour identifier un terme qui, à mon sens, correspondrait davantage à notre contribution à la valeur ajoutée de l'école. Les comparaisons internationales existent, notamment avec les États-Unis. Elles montrent que des solutions existent. La version qui semble être proposée en anglais me semble un pas en avant important. Et je pense que ces comparaisons permettent au fond de mieux reconnaître le travail de chacun.

Pour conclure, je vais simplement dire que, plus globalement, je suis convaincu qu'une part importante de la valeur ajoutée de notre école réside dans le lien unique entre les étudiants, leurs chargés d'enseignement, et les alumni, qui sont en réalité bien souvent trois facettes de la même personne, qui forment ensemble un chaînage vertueux, au service de la réussite étudiante et ensuite au service de la réussite professionnelle, puisque ce lien continue bien souvent dans les entreprises. C'est un actif qui est précieux, et je crois que notre gouvernance devrait davantage refléter cette production de valeurs. Alors, je vous le dis, en un mot, tout en salant ces avancées, vous me permettez de continuer à penser qu'il existe des marges significatives de progrès. Ces marges demeurent en matière de rémunération, bien entendu, mais également sur le plan de la reconnaissance, de la gouvernance. Ces progrès seront déterminants pour faire de Sciences Po un établissement au rayonnement toujours plus affirmé. Et pour ma part, moi, je réaffirme complètement ma disponibilité, autant que nécessaire, pour travailler avec toutes les parties prenantes. Voilà, Madame la Présidente.

François HEILBRONN

Merci, Anne-Solenne. Je vais être beaucoup, beaucoup plus court que l'intervenant précédent, je vous rassure. Ce ne sera pas difficile. Sur les évaluations, je suis surpris par ce que vous annoncez. C'est-à-dire que vous signalez des problèmes aux responsables pédagogiques à partir d'une évaluation inférieure à 50 %. Je pensais que nos critères étaient beaucoup plus exigeants. En tous les cas, dans les cours que je coordonne, j'applique un critère de 80 %, et quand c'est entre 70 et 80 %, on regarde effectivement avec l'enseignant, le chargé d'enseignement, les problèmes et les améliorations possibles, mais en

dessous de 70 %, on ne se pose pas beaucoup de questions et on remercie la personne. Donc, je suis étonné de ce chiffre de 50 %. Sinon, sur le thème de la revalorisation, et finalement, c'est un terme récurrent depuis 30 ans, je suis content qu'il soit enfin adressé, et ça pose quand même un problème plus global d'équilibre économique pour Sciences Po, mais aussi de justice avec ces chargés d'enseignement, et tous ne sont pas à la même enseigne. Les chargés d'enseignement, pour qui, évidemment, c'est le plaisir d'enseigner et de venir à Sciences Po qui compte, pour d'autres, c'est une rémunération. Donc, aussi, on pourrait avoir une réflexion, comme vous le faites sur le sport, ce qui est bien, et sur les langues, différenciée en fonction du type d'enseignant et du type d'attente. Parce que pour certains, c'est une rémunération marginale, pour d'autres, c'est une rémunération importante, et le fait que cette déflation continue depuis tant d'années est effectivement un problème auquel il faut réfléchir de manière un peu plus fine, structurée et ciblée. Je vous remercie.

Pascale EISENBERGER

Alors, moi, je remercie en premier Adrien LEHMAN, qui a tout dit. Je remercie aussi beaucoup Anne-Solenne, évidemment, Sylvie, et mon suppléant Adam BAÏZ, qui était là et qui n'a pas été noté dans le petit compte-rendu, qui est absolument parfait, sinon. Quelques petits points d'attention. Le premier, sur les nouveaux arrivants. Alors, je sais que Jean-Baptiste CLAIS ne veut pas du tout être impliqué, mais il a quand même réussi à faire ce que nous n'avions pas réussi lors de nos mandats précédents, c'est-à-dire à pouvoir communiquer grâce à la boucle. Et on voit que les nouveaux arrivants posent toujours les mêmes questions. J'en suis d'ailleurs assez surprise, mais je constate que, « il y a une salle, il y a ça, et comment on fait ? Quand ? », etc. Donc, il faudrait réfléchir à aller vers eux. Je ne sais pas comment, mais il y a quelque chose à faire encore pour eux. Je rejoins aussi certains collègues sur les espaces disponibles parmi les chargés d'enseignement qui viennent. Certains sont entre une réunion, retourner à leur travail, partir ici, partir là. Donc, c'est du temps qu'ils donnent à Sciences Po, ça serait vraiment bien si, pour eux, ils pouvaient, plutôt que de se trouver un petit coin de table quelque part quand ils ont de la chance, qu'ils aient quand même un espace où ils peuvent travailler sérieusement. J'en parle à chaque fois avec Sylvie HERLICQ, qui ne souhaite pas, si je comprends bien, doubler les réunions de monsieur CLAIS, mais les Cheese and Wine permettaient quand même de créer du lien sur un autre format, à côté de Sciences Po, avec des enseignants qui ne sont pas forcément disponibles les jeudis avec Jean-Baptiste.

Et sur la rémunération, évidemment — alors, merci, François, effectivement, je ne peux qu'abonder et redire qu'il y a des enseignants pour lesquels travailler à Sciences Po est un plaisir et n'est pas du tout une source de revenus, et pour d'autres, ça l'est effectivement. C'est très appréciable de remonter les taux les plus faibles. Je regrette quand même que sur les langues, il y ait toujours deux taux de rémunération. Ça serait peut-être sympathique de monter tout le monde sur le même taux, et assez logique, finalement. Surtout que la hausse de 13 % sur 30 ans, ce n'est pas non plus énorme. Et quand on parle de — quand on dit que ça va représenter une charge importante pour Sciences Po, est-ce qu'on pourrait avoir une idée de cette charge ? Parce qu'on entend beaucoup de chiffres. Est-ce qu'on pourrait avoir une idée de cette charge pour pouvoir la mettre en perspective avec d'autres ? Mais en tout cas, je vous remercie beaucoup.

Inès FONTENELLE

Quelques remarques. Toujours sur la question de la rémunération, l'Union Étudiante, de notre point de vue étudiant, on est effectivement surpris de constater qu'alors que les frais augmentent d'année en année — et si on revient 30 ans en arrière, je pense qu'on serait surpris du niveau d'augmentation — mais qu'en parallèle, ce n'est pas le cas pour les enseignants de cette école.

Sur la question des enseignants de langues, depuis plusieurs années maintenant, nous, on propose une titularisation de ces enseignants là. Et je sais, d'ailleurs, que cela avait été un sujet avec vous, Monsieur, au moment où vous étiez candidat à Sciences Po. Aujourd'hui, il n'y a pas de corps d'enseignants de langues. Il y a peut-être des professeurs agrégés, qui sont dans un statut un tout petit peu différent, je ne connais pas exactement les nuances. Il y en a trois. Merci. Donc, nous, on pense qu'il devrait y en avoir davantage. Évidemment, nous ne sommes pas une école de langues, mais — on me dit qu'il y en a six, pardon. Nous ne sommes pas une école de langues, mais tout de même, ils sont importants au sein de l'école et ils contribuent à la réussite aussi bien académique que professionnelle des étudiants. Et cela me permet aussi de rappeler qu'aujourd'hui, dans certaines langues, et notamment des langues rares,

parfois, il n'y a pas suffisamment de créneaux proposés pour certains niveaux, ou même pour certaines langues, ce qui a par exemple obligé des étudiants à demander des dispenses d'assiduité pour d'autres cours afin de pouvoir suivre un cours de langue parce qu'ils partaient en troisième année à l'étranger, au Japon, par exemple, ou d'autres qui ont même été obligés de renoncer à l'apprentissage de certaines langues en lien avec l'absence d'enseignement compatible avec les emplois du temps.

Sur la question des évaluations pédagogiques, que vous avez mentionnées, comme vous le savez, à l'Union Étudiante, on appelle de nos vœux une évolution de la fiche d'évaluation, dont certaines questions, pensons-nous, pourraient être modifiées.

Et une petite dernière question : on remarque que 60 % des enseignants vacataires sont des hommes. Est-ce qu'il y a une réflexion pour une féminisation des enseignants vacataires ? Sachant que, j'imagine que dans certaines disciplines, cela doit être d'autant plus marqué. Merci.

Dina WAKED

J'ai deux points à soulever rapidement. Tout d'abord, comme Inès l'a déjà mentionné, je propose de prendre des mesures pour rééquilibrer les genres. De plus, je voudrais aborder la question de la participation des facultés internationales. Actuellement, elle est inférieure à 20 et je pense qu'il serait bénéfique d'explorer la possibilité d'augmenter cette participation. Ensuite, mon deuxième point, c'est concernant l'enseignement de doctorants. Je me demande dès qu'ils soutiennent leur thèse, est-ce qu'on recherche peut leur donner une période de grâce pour continuer à enseigner à Sciences Po ? Je sais qu'à l'École de la recherche, cela se fait, au cas par cas. Est-ce qu'on peut institutionnaliser une règle, qu'après leur soutenance, ils ont, par exemple, un an avant de trouver du travail, de continuer à enseigner des cours à Sciences Po en tant que chargé d'enseignement ?

Anne-Solenne DE ROUX

Je réponds peut-être un peu dans le désordre. On prend bien le point sur la rémunération, je pense que de toute façon, c'est un sujet qui reste d'actualité et qui reviendra régulièrement. On s'est fixé une clause de revoyure à l'issue de ce groupe de travail. Finalement, on peut s'en reparler à chaque fois à l'automne, ce qui permet de faire le bilan de l'année écoulée, et de systématiser aussi l'enquête qu'on a faite en laissant un délai de réponse un peu plus long, et puis en faisant une version anglaise et en améliorant certaines questions. Là, l'idée était vraiment d'avoir un retour très rapide et efficace, parce qu'on ne l'avait pas fait pendant longtemps, mais on peut décider de le systématiser et de le professionnaliser un tout petit peu.

S'agissant des nouveaux entrants, en fait, c'était l'objectif des réunions de rentrée qui s'adressent vraiment à ces nouveaux entrants. C'est fait maintenant à chaque début de semestre : on les invite tous, on leur envoie des rappels, on les accueille en fin de journée pour qu'ils puissent plus facilement se rendre disponibles, on fait un petit cocktail pour que ce soit sympathique et qu'ils puissent se rencontrer, on leur envoie le support de présentation. Après, peut-être que certains ne sont pas complètement disponibles, et on met le support de présentation dans la newsletter qui est adressée à tous. Après, là, il y a un moment où je ne sais plus trop quoi faire, mais s'il y a des suggestions, on est toujours preneurs. S'agissant des évaluations, François, les 50 %, elles sont adressées directement aux doyens. C'est-à-dire que les évaluations, elles sont décortiquées par les équipes pédagogiques avec les directeurs exécutifs. Les 50 %, c'est systématiquement envoyé aux doyens pour qu'il y ait un examen approfondi. Sachant que les évaluations à 50 %, ça peut dire que le cours ne se passe pas bien, mais on sait aussi que c'est parfois parce que c'est un cours qui peut être techniquement très exigeant avec des évaluations. Ça arrive de temps en temps, dans certaines matières — un cours d'épistémologie du droit ne sera jamais très bien noté, parce que les étudiants n'en comprennent l'intérêt que trois ans plus tard, quand ils commencent à travailler. Néanmoins, il faut que les doyens aient accès directement aux évaluations qui sont les plus problématiques. Mais je souhaite rassurer tout le monde, les évaluations sont lues par tous les responsables pédagogiques. En revanche, un doyen, si je prends l'exemple de l'EAP, que je connais bien, ne peut pas lire les évaluations de tous ces enseignements : il y a plus de 800 intervenants, on ne peut pas lui demander de faire ça. Donc, on flèche vraiment celles qui sont problématiques pour s'assurer qu'ils ont bien l'information. Et Mathias a aussi accès à ces évaluations qui sont les évaluations les plus faibles.

S'agissant du Cheese and Wine, je veux bien reposer la question. Je n'ai absolument pas de religion sur le sujet, mais on peut tout à fait reposer cette question. S'agissant de la parité, Inès, c'est plus qu'une

réflexion : c'est une volonté qui est absolument partagée par tous. On n'a pas de travail de conviction à faire auprès des secteurs pédagogiques et des doyens, c'est-à-dire que la volonté de tout le monde est de réussir à féminiser cette communauté. En pratique, c'est difficile, pas toujours en fonction des sujets — moi, je n'aime pas trop cette approche en disant « selon les sujets, c'est plus difficile de trouver des femmes ». Il faut surtout les convaincre de donner un enseignement et de se dire qu'elles dégageront du temps pour le faire durant leur semaine, mais c'est un exercice qui est compliqué. Et trouver des créneaux horaires qui leur conviennent, à elles surtout, parce qu'en fait, on leur propose tout et souvent, ce sont elles qui nous disent qu'elles doivent être rentrées chez elles le soir, et qu'en pratique, un homme nous dit que ça ne pose le plus souvent aucun problème. Donc, ce sont des questions de perspective. On a un vrai travail à faire, mais en tout cas, ce n'est pas une réflexion, c'est une conviction forte qui est partagée par tous, il faut juste qu'on poursuive effort-là sans cesse.

Sur l'École de la recherche, je suggère d'attendre la personne qui succédera à Pierre FRANÇOIS pour poser cette question, et qui pourra nous apporter un éclairage sur ce sujet. Et enfin, sur l'internationalisation du corps enseignant, encore une fois, c'est en fonction des besoins. Après, on se sert aussi beaucoup de la ressource locale, on a la chance d'être à Paris, avec énormément de professionnels qui peuvent venir partager une expertise. On essaie d'éviter aussi les trajets en avion pour faire venir des personnes qui existent ou qui ont cette expertise déjà à Paris. Et s'agissant des chiffres, Pascale, on vous les fournira bien sûr.

Voilà, je crois que j'ai répondu à peu près à tout.

Dina WAKED

Merci beaucoup Anne-Solenne.

IV. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE RELATIVE AU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

Dina WAKED

Nous passons au quatrième point maintenant, c'est une présentation de la méthodologie relative au schéma directeur de la vie étudiante. C'est une présentation de Pierre CATALAN, directeur de la vie étudiante. Et Marion n'est pas là. OK, parfait.

Pierre CATALAN

Alors, je vais être très concis, puisque vous avez lu ce document, donc je ne vais pas le relire. Le schéma directeur de la vie étudiante, c'est une opportunité qui nous est offerte par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de mettre en perspective tous les sujets qui touchent à la qualité de l'expérience étudiante et à la qualité de vie étudiante, pour ne pas aller jusqu'à la vie des étudiants, mais un certain nombre de sujets vont s'y rattacher, et les réunir dans un document unique qui définit des lignes directrices à mise en œuvre sur trois, quatre ans. Évidemment, ce schéma directeur peut être revisité soit de façon itérative, soit régulièrement. L'enjeu, bien sûr, c'est qu'un établissement d'enseignement supérieur se pose la question de son impact positif sur la vie des usagers de ses campus. Impact positif qui va forcément avoir un lien avec l'organisation de la formation, va forcément avoir un lien avec la qualité des manières que l'on a de favoriser l'engagement étudiant, un lien également avec le souci qu'on a de formaliser et faire vivre des politiques de prévention, de promotion de la santé, mais également des opportunités d'accès aux soins de façon plus prosaïque.

Et donc, on a commencé à travailler avec Marion DE PERETTI à la direction de la vie étudiante, à une comitologie qui sera proposée, avec un comité de pilotage qui nécessairement doit réunir des personnes qui ont cette vision transversale des enjeux, même si elles viennent de directions différentes ou de vécus différents, puisqu'on y comptera des représentants étudiants et des représentants enseignants, et des groupes de travail sur cinq grands thèmes chapeaux, au sein desquels on va pouvoir aussi avoir des sous-thèmes qui se recoupent — santé, prévention et promotion de la santé, bien-être et équilibre, prévention des risques, vie en campus, et vie hors campus, incluant évidemment tous les sujets liés aux transports, au logement, au déracinement, etc. Dans chacun de ces thèmes, il nous faudra avoir une réflexion particulière sur les publics ayant des besoins spécifiques. Alors, le public en situation de handicap nous

vient naturellement en tête, mais il y en a beaucoup d'autres dont il va falloir aussi solliciter les avis ou le savoir issu de l'expérience.

Donc, là, c'est un point pour information. On devrait revenir vers vous en juin avec une première version des convictions qu'on a pour l'élaboration de ces lignes directrices. Et l'objectif que l'on a, c'est de rédiger pendant l'été une V1, passer au Conseil de façon à ce que courant, voire fin de l'automne, on arrive à délivrer ce schéma directeur de la vie étudiante qui nous est demandé par le ministère.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ?

Inès FONTENELLE

Une petite question. Il me semble que la demande du ministère date de 2022, donc on aimerait comprendre pourquoi Sciences Po le fait uniquement en 2024. Et, ensuite, quelques remarques sur le plan — qui est très général, il n'y a pas encore de mesures très précises, on l'a bien compris, mais sur la question des campus en région, il nous semble important que ce plan soit déployé de manière équitable entre l'ensemble des campus, parce qu'une remarque qui revient souvent des étudiants en région, c'est qu'aujourd'hui, la vie étudiante sur les campus en région n'est pas comme celle à Paris — pour tout un tas de raisons, mais il faut essayer de trouver des solutions. C'est aussi l'occasion pour l'Union Étudiante de rappeler une ancienne proposition de création de comités de vie de campus, qui existent déjà de manière plus ou moins formelle en fonction des campus, avec une représentation étudiante, et qui soient réellement décisionnels des questions en lien avec les campus, et même, pourquoi pas, de la répartition du budget pour les activités de la vie étudiante. Il serait aussi important de faire en sorte que ces Conseils soient en lien avec le CVEF, qui est en charge de ces questions à Paris. Je sais qu'actuellement, mes collègues au CVEF travaillent sur la question de leurs prérogatives et de la gouvernance. Mais, évidemment, sans que cela nuise à l'indépendance et à l'autonomie des directions de vie étudiante sur ces campus-là. À l'époque où on était en campagne électorale, on se souvient que de nombreux étudiants de campus en région nous avaient fait part, parfois, d'une certaine lourdeur administrative de certaines démarches, qui doivent passer par Paris, ce qui ralentit certaines choses. Donc, peut-être qu'il y aurait des choses à revoir pour que ce soit un peu plus efficace. Merci.

Chiara MARTINELLI

Alors, je ne veux pas être polémique, mais je prends la parole parce que je pense que c'est en lien avec votre présentation. Vous dites que dans la vie des campus, que vous allez ouvrir pour l'engagement syndical, la co-construction des décisions. Or, récemment, il y a eu des événements qui nous ont déplu particulièrement. C'est-à-dire que par rapport à l'École de journalisme, il y a eu un scandale, il y a des réunions qui ont suivi, et nos membres de NOVA ont eu peur à l'École de journalisme de dire qu'ils appartenaient à un syndicat, parce qu'ils avaient peur de participer à une réunion. Or, nous savons ce qu'il s'est passé pendant la réunion, parce que ces étudiants-là nous ont fait des comptes-rendus, etc., et seulement ensuite ont eu le courage d'aller parler avec la responsable pédagogique et dire qu'ils étaient membres de NOVA. Toutefois, je pense que c'est un problème. C'est un problème, parce que nous ne pouvons pas représenter ici, au Conseil de l'Institut, les étudiants si nous n'avons pas le droit de participer aux assemblées pendant les moments de crise parce qu'on est considérés comme, je ne sais pas, quelqu'un, une catégorie à éviter, quelqu'un qui crée des conflits, des scandales, alors qu'en fait, nous sommes là pour l'inverse. Et comme vous dites, nous devons œuvrer pour la co-construction, et je pense que les syndicats ont fait preuve de cela depuis le début de l'année.

Donc, j'espère que les directeurs de la vie étudiante et toute la direction en général vont essayer de sensibiliser aussi les responsables pédagogiques, et les administrations de toutes les écoles, afin qu'ils ne nous considèrent pas comme des étudiants qui créent des problèmes, mais des personnes qui en revanche peuvent être très utiles à l'école pour améliorer le climat social ici. Merci.

Inès FONTENELLE

Oui, ça me permet de rebondir. Merci, Chiara, pour ton intervention, qu'on rejoint complètement à l'Union étudiante. On avait été sollicité par des étudiants de l'École, notamment des délégués, qui demandaient à ce qu'on participe à leur réunion. À ce moment-là, j'avais sollicité l'École en demandant s'il était possible que j'y participe, et la réponse a été négative. Bon, je me suis quand même rendue à

la réunion suite à la demande des étudiants, et je ne comprenais pas pourquoi cette réponse était négative. Ensuite, encore une fois, on m'a reproché d'y avoir assisté — aussi bien la direction de la vie étudiante que la direction de l'École elle-même. Comme le disait Chiara, nous sommes des représentants étudiants, nous représentons l'ensemble des étudiants, donc il n'y a pas de raison pour que, suite à une demande étudiante, ou même si parmi les étudiants de l'École certains représentent un syndicat, ils ne puissent pas assister à ces réunions-là. On fera un point en questions diverses, de manière plus générale, sur l'École de journalisme, parce que ce n'est pas tout à fait le sujet ici, mais, encore une fois, la représentation syndicale, elle est légitime. S'il y a des choses qui doivent rester en interne des écoles, on trouve que c'est quand même inquiétant. Malheureusement, les Conseils ont quand même assez peu d'informations sur les écoles en Master, et on fera un point dessus tout à l'heure encore une fois. Mais c'est vrai que j'étais très surprise qu'on passe davantage de temps à discuter de pourquoi est-ce que, par exemple, moi, j'étais présente à la réunion, plutôt que des vrais problèmes qui ont été évoqués. On ne comprend pas que l'on puisse essayer de mettre à l'écart une représentation syndicale qui est, en plus, comme l'a dit Chiara, demandée par les étudiants.

Dina WAKED

Merci Inês. Est-ce qu'il y a d'autres points qui concernent le schéma — et on peut parler de l'École de journalisme peut-être plus tard.

Mia GUESSAB

Oui, c'est une dernière chose sur ce schéma de la direction de la vie étudiante. C'était pour savoir s'il y avait des réflexions sur la question du statut des étudiants accompagnants, donc pour ceux qui ont des proches qui sont malades par exemple, qui doivent s'en occuper, qui n'existe pas aujourd'hui à Sciences Po. Et on voulait savoir aussi — enfin, on pense que c'est important que ce plan s'intéresse aux questions de précarité étudiante, parce que ça impacte énormément la vie des étudiants, et qu'il y ait une meilleure communication par exemple sur les aides d'urgence, sur les prêts de matériels, ou tout ce genre d'aménagement qui peut être proposé aux élèves, parce qu'en fait, ils sont complètement inconnus des étudiants.

Pierre CATALAN

Une réponse rapide. Ce que je retiens, c'est d'abord la logique de co-construction. Donc, il y a des légitimités de représentation étudiante, parce que vous avez des élus aux instances, et puis des organisations étudiantes qui les représentent. Il y a aussi des légitimités des délégués de promos, des Conseils de vie de campus, et puis des légitimités qui sont tout simplement celles de l'expérience d'usage. Et il me semble, moi, impensable de parler de précarité étudiante sans étudiants en situation de précarité, de parler de handicap sans étudiants en situation de handicap, etc. Donc, ça, on va essayer de faire en sorte de réunir ces légitimités — alors, avec des sondages et des enquêtes, avec des groupes de travail qui essayent de réunir largement, y compris en faisant des appels à manifestations d'intérêts, puis un éventuel tirage au sort parce qu'on ne peut pas réunir 150 étudiants dans un groupe de travail. Mais on va essayer de faire ça le plus proprement possible, et puis en le faisant valider par ce comité de pilotage, où là, les organisations étudiantes sont membres.

Ce que je retiens de ce que vous dites, c'est qu'il y a peut-être des principes aussi d'action sur lesquels il faut qu'on travaille. Principe de subsidiarité entre les campus et Paris, entre l'aide de pair-à-pair, d'étudiant à étudiant, et puis ce que l'administration propose, et qu'on arrive à mieux les connecter. Ça, ce sont des choses qu'il faudra qu'on travaille nécessairement, et qui sont, je pense, un changement de pratiques aussi culturelles pour chacun, et chacun sera amené, je pense, à réviser ses postures, qu'on soit salarié ou non, dans les relations qu'on a.

Ce que vous dites sur l'autocensure des étudiants syndiqués, etc., je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir, notamment concernant l'École de journalisme. Je crois que ça fait partie des révisions de postures, ou éventuellement des vérités à déconstruire chez chacun. Tablant sur le fait qu'effectivement, on a tous à cœur de faire évoluer Sciences Po positivement et que ça peut passer par du conflit. Et à Sciences Po, on n'a pas peur du débat, normalement.

En ce qui concerne la réunion spécifique de vendredi dernier à l'École de Journalisme, il avait été spécifié, et je crois que les syndicats qui se sont manifestés étaient dans le même ordre d'idées, que d'une part la direction de l'École se donnait le temps de consulter les étudiants de cette école, et si parmi

les étudiants de l'École, il y a des relais de syndicats, ils sont étudiants de l'École avant tout et ils peuvent s'exprimer aussi au nom du syndicat dont ils sont le relai. Et après cette phase de parole ouverte, un rendez-vous vous a été donné le 7 mars à 10 h 30, pour une réunion spécifique des organisations représentatives avec la doyenne et la directrice exécutive de l'École de journalisme. Dans le même temps, je crois que l'Union étudiante et l'UNEF, probablement également NOVA, en tout cas via la représentante de NOVA à l'École de journalisme, recueillent également des témoignages, des besoins et des situations d'usage qui alimenteront cette rencontre avec la doyenne et la directrice exécutive. Donc, je pense qu'il n'y a pas de problématique liée à la légitimité syndicale. Il y a une problématique de méthode, et de savoir où l'intervention des syndicats est pertinente et à partir de quand elle est pertinente.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 21 NOVEMBRE ET DU 12 DÉCEMBRE 2023

Dina WAKED

On va passer maintenant à l'adoption des procès-verbaux. On a déjà annoncé les procurations, sauf si les autres départs... OK, très bien. Nous avons deux procès-verbaux à adopter. On va commencer avec le procès-verbal de la séance de 21 novembre. C'est un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Alors, le procès-verbal est adopté pour le 21 novembre. Et pour le procès-verbal du 12 décembre, je sais qu'Inès...

Le Conseil de l'Institut approuve le procès-verbal de la séance du 21 novembre à l'unanimité.

Inès FONTENELLE

Oui, je voudrais faire une petite remarque. On a constaté en relisant le PV — c'était une séance assez exceptionnelle et l'ambiance était un peu tendue, pour dire ça comme ça —, on a constaté ensuite en relisant qu'un passage mentionnant le fait que la position tenue par un bon nombre de syndicats étudiants, notamment celui que je représente, serait minoritaire, et que la manifestation qui avait lieu devant le Conseil de l'Institut ne serait pas légitime, et qu'elle interrogerait d'un point de vue du respect démocratique. Et donc, ça a été supprimé. Pour cette raison, nous allons voter contre. Merci.

Dina WAKED

Merci, Inès. Je pense que c'est important de rappeler la décision que nous avons prise ensemble ici, de rester fidèles à ce qu'on dit dans le Conseil. Malgré cela, je pense que nous pouvons tout de même passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Alors, le procès-verbal est également adopté.

Le Conseil de l'Institut approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre à la majorité (2 votes contre, 2 abstentions).

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Dina WAKED

Nous passons maintenant aux questions diverses. Qui veut intervenir ?

Inès FONTENELLE

On revient sur le sujet de l'École de journalisme abordé il y a quelques minutes à peine. L'Union Étudiante souhaiterait faire un point sur la situation à l'EDJ suite à un article qui a été publié par un ancien étudiant, et qui a mis en lumière de nombreux dysfonctionnements au sein de l'École, qui durent déjà, semble-t-il, depuis plusieurs années. Suite à cet article, de nombreux étudiants avec qui nous avons échangé, ou bien que nous avons entendus lors des réunions, ont exprimé des difficultés rencontrées en particulier au cours de leur première année de Master, en raison d'une charge de travail extrêmement lourde, source de stress et d'épuisement, à laquelle s'ajoute en plus une coordination entre les

enseignants qui semble aujourd'hui insuffisante pour une répartition efficace de la charge de travail tout au long du semestre. De nombreux étudiants ont aussi souligné l'absence de moments de repos, tant en semaine que le week-end, et même pendant les vacances, ce qui a contribué significativement à des situations de burn-out ou de détresse psychologique. L'année dernière, un étudiant délégué avait réalisé un sondage auprès de ses camarades, sondage auquel la plupart des étudiants, la bonne majorité des étudiants, avait participé, et qui montrait que trois quarts des étudiants ne dormaient pas suffisamment et étaient dans un état de fatigue considérable. Les étudiants regrettent aussi le manque de transparence concernant les critères d'évaluation au sein de l'École, ce qui rend difficile non seulement la répartition de la charge de travail, mais aussi une bonne compréhension des attentes des enseignants. Et ce, d'autant plus que ces mêmes étudiants ont l'impression d'être soumis à une évaluation constante.

Et c'est en lien avec le système particulier du milieu du journalisme, notamment des attributions de bourses qui suscitent des interrogations — enfin, plutôt dont les critères suscitent des interrogations, puisqu'étant mal connus des étudiants, qui par exemple ne participent pas à ce qu'on appelle le comité des bourses et des concours. Lors des échanges, une partie des étudiants a aussi exprimé un manque de communication directe avec la direction, qu'ils connaissent très peu, et l'absence de réels espaces de parole. Chiara parlait tout à l'heure de la crainte d'être fichés comme étudiants syndiqués, c'est le cas aussi de manière plus générale, parce que les étudiants ont des enjeux professionnels qui sont assez marqués, et je crois, en particulier à l'École de journalisme, du fait du fonctionnement du métier encore une fois, ce qui rend difficile l'expression de problématiques, et en particulier de situations de souffrance.

Et cette situation peut être d'autant plus éprouvante pour des étudiants qui sont en situation de précarité sociale, et qui doivent concilier travail et études, parce que les maquettes pédagogiques sont très lourdes, et, en plus, l'École décourage ouvertement les emplois parallèles. Donc, sur ce sujet, peut-être que Sciences Po pourrait réfléchir à une aide supplémentaire à destination de ces étudiants, en lien avec les conditions particulières de l'École de journalisme.

Et enfin, il serait aussi intéressant et utile de réfléchir aux questions des maquettes pour une évolution, parce qu'aujourd'hui, il semble y avoir un déséquilibre absolu entre le M1 et le M2, une charge de travail qui est disproportionnée. Et tout ça, bien sûr, en associant les étudiants. Et, enfin, proposer évidemment un soutien psychologique aux étudiants qui en ressentent le besoin. Donc, cette situation, elle nous conduit à penser qu'il serait aussi nécessaire qu'un organisme externe, éventuellement, et je crois que ça avait déjà été demandé par les étudiants eux-mêmes en 2019, réalise une forme d'audit de l'École et mène une enquête auprès des étudiants actuels et anciens, et notamment en lien avec cet épisode de 2019 qui est mentionné. Je suppose que vous avez eu accès à ces cinquante et quelques témoignages, et il y a des choses très, très alarmantes qui y sont décrites, des situations très lourdes, très difficiles. Donc, je pense qu'il y a matière à travailler et à s'inquiéter. Ces situations, actuelles et passées, sont autant de signaux d'alerte qui auraient dû déclencher une réflexion plus approfondie sur les conditions d'étude à l'EDJ, et pas aujourd'hui, mais déjà quelques années en arrière, et interrogent à nos yeux la capacité de la direction actuelle à mener ce travail, notamment au regard de l'état d'esprit qui semble être celui de la direction qui est décrit dans l'article et dans ces témoignages-là.

Et pour terminer, de manière plus générale, cela nous amène à rappeler, comme on a eu l'occasion de le faire en Conseil d'administration, qu'au moment de la création des Écoles — ça date de 2015 —, il était prévu que les comptes-rendus des comités pédagogiques soient rédigés et transmis au CVEF. D'ailleurs, ça permet de nourrir la réflexion sur le CVEF. Aujourd'hui, il semble qu'il n'y aurait même plus de comptes-rendus rédigés, en tout cas transmis aux délégués, parmi ceux avec qui j'étais en contact. Et ces délégués de classes — je ne sais pas si on peut les appeler délégués de classes, mais ces délégués de promos — il était prévu aussi qu'ils participent régulièrement aux séances du CVEF pour échanger sur leurs Écoles. Dans mes souvenirs, et après avoir enquêté avec mes camarades des années précédentes, il semblerait que ça a été fait une ou deux fois, mais depuis ça s'est arrêté. Et donc, peut-être que ce serait l'occasion de réfléchir à cette question-là, puisqu'aujourd'hui les Écoles fonctionnent quand même un petit peu en vase clos vis-à-vis des Conseils, et peut-être que si on avait eu connaissance de ces problématiques directement — je pense que la direction était avertie — mais en tout cas les Conseils, on aurait pu tenter d'apporter des réponses beaucoup plus tôt. Voilà, merci.

Chiara MARTINELLI

Inès a vraiment tout dit, mais je prends la parole, donc, concernant toujours l'histoire de l'École de journalisme. En 2019, les étudiants ont adressé une motion de défiance à l'administration de l'École, qui a été votée à 80 %. Cette motion a donc alerté la direction de Sciences Po de cette situation, mais aujourd'hui, tout reste inchangé, ou presque. Durant ce premier semestre, la plupart des étudiants témoignent donc d'une fatigue constante, de stress, de pression. Certains affirment ne pas avoir le temps de dormir ni de manger convenablement, des nuits entières consacrées au montage, un seul repas par jour, ils disent, faute de temps, pas d'activité autre que le journalisme, ils disent « aucun jour où on peut souffler ». L'administration de Sciences Po doit prendre au sérieux les demandes des étudiants. Ces étudiants qui ont même demandé à Sciences Po de laisser ouverts les locaux jusqu'à 23 heures pour réduire les nuits blanches à la maison sans matériel adapté. Ces étudiants qui disent « même en rédaction à 60 heures par semaine, au moins on a des vacances et des week-ends ». Ces étudiants auxquels on dit d'abandonner les jobs étudiants, car à l'École de journalisme, on n'a pas de temps. Les étudiants de l'École de journalisme donc demandent une révision profonde de l'approche de l'administration vis-à-vis de la formation dispensée. Nous ne pouvons pas banaliser les burn-out et le mal-être psychologique. Le soutien psychologique en plus ne doit pas être la seule réponse au climat de stress. Il faut agir à la racine du problème. Il faut que l'administration de l'École de journalisme, et Sciences Po en général, soit plus transparente dans la manière dont elle évalue les étudiants, pour réduire leur stress, notamment au sujet de l'attribution des bourses dont Inès parlait. Il faut que l'administration trouve un moyen d'établir un lien plus direct et plus humain avec les étudiants, et surtout qu'elle leur accorde de vraies vacances, de vrais moments de répit. Et nous souhaitons donc qu'un dialogue constructif puisse avoir lieu. C'est pour cela que nous allons participer par le biais de notre référente à de futures réunions. Donc, nous aimerions recevoir des invitations officielles parce que même... Je n'ai pas reçu. Parce qu'on n'a pas participé, nous, élus étudiants, à la réunion, mais quand même, on écoutait. Et je rejoins Inès par rapport à l'audit externe. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Je laisse peut-être l'administration répondre.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup pour tous ces différents témoignages. Je veux quand même donner quelques éléments de contexte concernant l'article d'Arrêt sur images, qui a compilé toute une série de témoignages et qui reprend des témoignages parfois vieux de 15 ans. Et donc, il y a des témoignages qui sont plus récents, mais certains datent de plus d'une dizaine d'années. Ce que je tenais à dire, c'est que c'est une école qui est très singulière par essence, puisque par rapport à d'autres écoles de journalisme, elle mêle école d'application et en même temps interdisciplinarité. C'est cette double dimension qui fait la spécificité de Sciences Po et qui rend cette école la plus compétitive de France dans les classements parmi les écoles de journalisme, notamment celui du Figaro étudiant. C'est vrai que l'ambition qui consiste à avoir à la fois le substrat de ce qu'on apprend dans une école de journalisme, avec en plus la formation interdisciplinaire aux sciences humaines et sociales, fait que, effectivement, le programme est lourd.

Ça a été pris en compte, parce que depuis 2019, sur une année, - c'est la doyenne qui me disait ça hier - on a baissé de 100 heures le nombre d'heures d'enseignement à l'École de journalisme. Donc, il y a quand même un avant et un après. Il y a sans doute encore des choses à améliorer. Je crois qu'il y a encore deux réunions qui vont se tenir, notamment avec les représentants des étudiants, mais aussi des réunions avec les étudiants de l'École de journalisme. Faisons un point à l'issue de ces réunions, voyons ce qu'il y a à améliorer et éventuellement à modifier, que ce soit dans les maquettes ou dans l'organisation, et regardons après si on a besoin d'un audit externe. Je ne dis pas non à un audit externe, je vous dis simplement que j'aimerais que le dialogue se poursuive, notamment avec les représentants des syndicats étudiants, pour identifier les problèmes qui demeurent, et qu'on regarde ensemble quelles solutions on adopte.

Adrien LEHMAN

Bon, François HEILBRONN m'a exhorté à être bref, donc je vais être très bref. Moi, sur les PV, j'ai vraiment besoin de travailler en confiance. Donc, quand j'apprends, alors je ne sais pas si c'est vrai ou pas, mais de la part de représentants étudiants, qu'il y a des passages qui sont caviardés dans le PV, c'est

inadmissible. Moi, je ne peux pas — enfin, c'est juste hyper choquant. Donc, j'aimerais que, si c'est arrivé, ça n'ait plus jamais lieu. Enfin, ce n'est pas acceptable.

Sur l'École de journalisme, c'est vrai que c'est une musique qui est un peu ancienne. Quand j'étais étudiant, ce sont déjà des choses qui se disaient sur l'École de journalisme. Donc, je comprends, donc c'était il y a quand même presque dix ans, je comprends que la situation n'a pas vraiment changé. Je comprends aussi que les pratiques du secteur sont tendues. Moi, je partage ma vie avec quelqu'un qui est journaliste, donc je sais quelles sont les contraintes de ce métier. Pour autant, là, on parle encore d'étudiants, donc je pense effectivement qu'un bilan qualité de vie au travail, enfin un bilan qualité de vie pour les étudiants, mené de la manière la plus indépendante possible, me semble nécessaire pour clarifier les choses. Ensuite, je remarque quand même que dans le management de l'École, le doyen a changé, mais les équipes se sont assez peu renouvelées. C'est quand même étonnant dans l'administration, et même à Sciences Po, où le taux de renouvellement du management est quand même plutôt, dans les écoles, va plutôt à bon rythme. Ça m'étonne un peu quand même. Donc, je me demande s'il n'y a pas des évolutions structurelles à engager aussi pour l'École. Merci.

Mathias VICHERAT

Juste un point d'information. On a lancé la publication de la fiche de poste pour le recrutement d'une doyenne ou d'un doyen pour l'École d'affaires publiques. Il y a un comité de recherche qui, comme pour tous les doyens et les doyennes, a été mis en place. Il est présidé par Florence PARLY, avec toutes les disciplines qui sont représentées, et des externes. Et on a un calendrier d'auditions qui nous amènerait dans le meilleur des scénarios à un choix qui serait opéré fin avril pour l'École d'affaires publiques. Donc on avance. On fera un point aussi à l'occasion d'un prochain Conseil sur la DFR.

Adrien LEHMAN

Est-ce qu'on pourrait avoir la composition du comité ?

Mathias VICHERAT

Oui, on va vous l'envoyer.

Inès FONTENELLE

Un dernier point d'information, à destination des membres du Conseil, sur la vie étudiante de manière plus générale en France et la représentation étudiante dont on parlait tout à l'heure, pour vous informer que l'Union étudiante, que Mia et moi représentons dans ce Conseil depuis la rentrée de l'année dernière, est devenue la première organisation syndicale étudiante en France suite aux élections étudiantes du CROUS. Le bloc syndical est sorti renforcé de ces élections, avec notamment l'Union Étudiante et d'autres syndicats de gauche, et le bloc, corporatiste, recule, et l'extrême droite n'a pas non plus réussi à progresser, donc nous sommes très heureux.

Dina WAKED

Merci, Inès pour ce point. On peut s'arrêter là. Et je vous rappelle que la prochaine réunion, c'est le 26 mars. Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne journée. Au revoir.

Dina WAKED lève la séance à 11 h 27.